



L'AVENIR DU NORD



Pour information
TEL.
GE 8-1350

HEBDOMADAIRE DEVOUE AUX INTERETS DE SAINT-JEROME ET DU DISTRICT

1897 - 1959

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897 - 1959

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent".—Benjamin Sulte.

LABELLE

Prix: 10 sous

VOL. 63 NO. 31 — St-Jérôme, Mercredi, 24 août 1960

LEO CADIEUX, directeur

Dîner offert par la province à la Conférence nationale pour l'UNESCO



Le premier ministre, l'hon. Jean Lesage, sera l'hôte de la Conférence nationale pour l'UNESCO, le jeudi 25 août, au dîner offert par la province aux délégués de la 2e Conférence Mondiale de l'Éducation des Adultes, qui se tiendra à l'Université McGill, à Montréal, du 22 au 31 août. Le dîner offert par la province aura lieu à l'hôtel Windsor, à 6.00 hres p.m.



EFFICACITE DES SOUMISSIONS

L'honorable Bernard Pinard, ministre de la Voirie, a publié dans les journaux de voirie dans les circonscriptions de Brome, de Verchères et de la Beauve.

Le résultat a été remarquable: il y avait entre ces diverses soumissions des écarts allant jusqu'à 200 pour cent.

Dans un cas, la plus haute soumission était de \$104,000 et la plus basse de \$33,000; dans un deuxième cas, la plus haute était de \$31,000 et la plus basse de \$15,000; dans le troisième cas, la plus haute était de \$62,000 et la plus basse de \$46,000.

De telles différences indiquent clairement que l'administration provinciale sera capable d'épargner des milliers et des milliers de dollars en demandant des soumissions publiques.

Sous le régime de l'Union Nationale de telles différences s'en allaient soit dans la caisse électorale ou dans les poches des favoris du régime.

LA CAISSE DU CHOMAGE A SEC

Le premier ministre M. Diefenbaker a attendu la fin de la session pour rendre public le rapport de la Commission McNamara, composée de l'ancien sous-ministre du Travail, M. Arthur McNamara, de 4 représentants syndicaux et de 4 représentants patronaux sur la caisse d'Assurance-Chômage.

Les réserves de cette caisse étaient de \$852 millions au 30 juin 1957; un an plus tard elles étaient tombées à 645 millions, et enfin au 30 juin elles étaient réduites à \$296 millions. C'est donc une chute des 2/3 en trois ans et le chômage persiste à un état plus aigu que jamais.

Il ne reste que deux moyens pour renflouer cette caisse: soit que le gouvernement y verse actuellement un montant de \$131 millions ou qu'il préfère augmenter les prestations fournies par les employeurs et les employés.

Dans un cas comme dans l'autre, la situation est grave et démontre l'imprévoyance du gouvernement Diefenbaker.

DES SANGUES POLITIQUES

La Commission du Salaire Minimum était évidemment le refuge d'un grand nombre de parasites de l'Union Nationale qui étaient sur la liste de paye sans consacrer leur temps au service de la Province. (Suite à la page 5)

INSUFFISANCE D'APPOSITION JUDICIAIRE

Lundi matin, M. le juge Camille de Martigny entendait la cause en contestation de l'élection provinciale de M. Lionel Bertrand dans Terrebonne. Me Charles Cliche de Ste-Thérèse, procureur de M. Bertrand a immédiatement apporté une objection à la pétition à l'effet que les documents auraient dû porter un timbre de \$6.00 au lieu du timbre de \$2.00, ce qui rendrait la pétition illégale.

M. le juge de Martigny rendra son jugement lundi prochain le 29 août sur cette prétendue d'insuffisance judiciaire, suivant le chapitre 75 des statuts refondus de Québec, article 18 et 23.

Me Lucien Thinel, procureur de M. Laurent Coulombe, apportera lundi prochain d'autres précisions sur cette affaire. On peut dire au début de cette affaire, que la contestation s'étendra en longueur, les deux avocats voulant défendre leur client jusqu'au bout. Mais, au dire de plusieurs intéressés des deux partis, cette contestation est ridicule.

Quelques détails sur la contestation d'élection

Nous croyons utile de fournir à nos lecteurs quelques détails concernant les circonstances entourant la contestation de l'élection de l'hon. Lionel Bertrand. Cette pétition n'a pas été sans ajouter des soucis et des ennuis à M. Bertrand.

La pétition est déposée tard le lundi 11 août. Elle est signifiée au domicile de M. Bertrand, le lendemain, sur la fin de l'après-midi alors que ce dernier est déjà à Québec. Il en est informé au cours de la soirée. Le lendemain, mercredi, conseil des ministres auquel est présent M. Bertrand. A Sainte-Thérèse, des avocats s'occupent de faire face à la pétition.

Judi après-midi, le congrès des hebdomadaires s'ouvre à la Malbaie. À plus de 250 milles de Sainte-Thérèse, M. Bertrand, comme secrétaire-trésorier de l'Association des Hebdomadaires, doit rendre compte de son mandat et, dans l'après-midi, arrive à cet endroit. Des documents s'avèrent nécessaires. Il faut qu'ils soient signés par le défendeur M. Bertrand. Les avocats Charles-Edouard Cliche et Gaston Lacroix préparent les documents, se rendent à Montréal et à Québec pour des consultations, et se dirigent ensuite vers la Malbaie où ils arrivent à deux heures et demie, vendredi matin. M. Bertrand les attend et, par la suite, un commissaire de la Cour Supérieure de la Malbaie assermentera M. Bertrand, et ce dernier signera les documents qui lui ont été apportés. Vers les quatre heures du matin, les deux avocats débroussent chemin, aux fins de déposer vendredi après-midi, avant cinq heures, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, les documents nécessaires. Sans quoi, M. Bertrand peut être condamné par défaut. Ca tient du roman, et pourtant cela s'est passé ainsi.

Qu'arrivera-t-il maintenant? La cause sera entendue au stage préliminaire, Me C. E. Cliche l'a prise en mains avec une fièvre détermination. Il est appuyé par de nombreux confrères du comté, et le sera par des confrères de l'extérieur si nécessaire. Pour le moment, les commentateurs vont bon train. Où tout cela conduira-t-il? Il se peut fort bien qu'il y ait dans les semaines qui vont suivre des événements d'importance.

Nous reproduisons ici la pétition qui fut présentée aux greffes de la cour du Magistrat lundi le 15 août dernier.

LA PETITION CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE

NO: COUR DE MAGISTRAT (Loi des Elections contestées de Québec)

LAURENT COULOMBE, journaliste de la Cité de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, PETITIONNAIRE

-vs- LIONEL BERTRAND, journaliste de la Cité de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, DEFENDEUR.

PETITION A LA COUR DE MAGISTRAT SIEGEANT POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE TERREBONNE, LE PETITIONNAIRE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

1. Une élection pour le choix d'un député à l'Assemblée législative de la province de Québec pour le district électoral du comté de Terrebonne a été tenue le 22 juin 1960;

2. Le défendeur, Lionel Bertrand, a été déclaré élu et la proclamation de son élection a été publiée dans la Gazette officielle de Québec le 16 juillet 1960;

3. Lors de ladite élection, les candidats ci-après sollicitaient le poste de député:

LIONEL BERTRAND, candidat libéral; GUY BLANCHARD, candidat de l'Union-Nationale; FELIX MAILLÉ, candidat franc Union-Nationale;

4. Ladite élection n'a pas été faite librement et n'est pas l'expression libre et spontanée de l'opinion des électeurs du comté de Terrebonne parce que le vote fut contrôlé, influencé et orienté par des manoeuvres frauduleuses pratiquées tant par le défendeur que par ses agents et d'autres personnes agissant sous ses directives et ses instructions;

5. Le défendeur, tant par lui-même que par ses agents, directement et indirectement, a organisé un système de corruption en employant des individus à solde, payés par ses représentants pour se livrer à des actes de supposition de personnes, particulièrement dans les cités de Sainte-Thérèse, et de Saint-Jérôme ainsi que dans la ville de Sainte-Agathe;

6. Dans les cités et villes ci-haut mentionnées un nombre important d'individus, à la solde du défendeur ou de ses agents, ont voté à plusieurs reprises au lieu et place d'électeurs régulièrement inscrits, certains des agents du défendeur se glorifiant d'avoir voté de 15 à 20 fois sous des noms différents le jour de l'élection;

7. Le défendeur, directement ou indirectement, tant par lui-même que par ses agents autorisés ou par d'autres personnes agissant en son nom, a organisé, dans les jours précédant l'élection et le jour de l'élection, un système de distribution de boissons alcooliques, soit des caisses de bière soit des bouteilles de boisson forte, petit format, pour corrompre ou tenter de corrompre le vote libre des électeurs;

8. Particulièrement, le jour de l'élection, le défendeur ou ses agents, ont dissimulé un peu partout dans les cités de Sainte-Thérèse, de Saint-Jérôme et dans la ville de Sainte-Agathe, des quantités indéterminées de boisson alcoolique pour servir à la cabale et de récompenses pour solliciter les électeurs à voter en sa faveur;

9. Pendant la campagne électorale qui a précédé la votation, le défendeur ou ses agents ou d'autres personnes agissant pour lui, ont publié sciemment la nouvelle mensongère du désistement du Candidat Officiel de l'Union-Nationale en vue de favoriser l'élection du Candidat Libéral;

10. Le défendeur, tant par lui-même que par ses agents ou par d'autres personnes agissant pour lui, à sa connaissance, a encouragé financièrement et autrement la candidature de Félix Maillé avec l'intention manifeste que ledit Félix Maillé répande partout dans le comté de Terrebonne, le mensonge, l'injure, la calomnie, à l'endroit du candidat Officiel de l'Union-Nationale;

11. Vers la fin de la journée de la votation, le défendeur par ses représentants ou ses agents autorisés a fait pénétrer dans les bureaux de votation des person-

nes reconnues pour leurs allégeances libérales et ce au moyen de procurations les qualifiant provisoirement, représentants du candidat Félix Maillé;

12. De ce fait lors du dépouillement du scrutin, le défendeur avait le contrôle de la manipulation des bulletins de votes dans plusieurs bulles des cités de Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme et de la ville de Sainte-Agathe;

13. Les manoeuvres frauduleuses et les actes illégaux commis par le défendeur ou ses agents ont faussé les résultats de l'élection et ont rendu la dite élection illégale, irrégulière et nulle;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:

Déclarer que le défendeur s'est rendu coupable, tant par lui-même que par ses agents ou par d'autres personnes agissant en son nom, à sa demande et consentement, de manoeuvres frauduleuses, d'actes de corruption; Déclarer ladite élection viciée par lesdites manoeuvres et l'annuler à toutes fins que de droit; Réserver le droit de prendre d'autres et nouvelles conclusions et d'exercer tous autres recours que de droit; Condamner le défendeur à tous les dépens.

(signé) Laurent Coulombe Pétitionnaire

Saint-Jérôme, le 15 août 1960

COPIE CONFORME (signé) Lucien Thinel Procureur de la pétitionnaire.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO: COUR DU MAGISTRAT (Loi des élections contestées de Québec)

LAURENT COULOMBE, journaliste de la Cité de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, PETITIONNAIRE.

-vs- LIONEL BERTRAND, journaliste, de la Cité de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, DEFENDEUR.

AFFIDAVIT

Je soussigné, Laurent Coulombe, 375 Lebeau, journaliste de la Cité de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, étant dûment assermenté, dépose et jure:

1. Que j'avais dûment qualité pour (Suite à la page 5)



La Chambre de Commerce de St-Jérôme remettait la première boîte d'allumettes au maire de St-Jérôme. Ces cartons d'allumettes sont un bon moyen publicitaire pour la Cité de St-Jérôme. Une commande de un million de cartons avait été placée, e: déjà tous ont été vendus.

On voit sur la photo de g. à d.: MM. Albert Gascon, Bruno Martin, S. H. le Maire Hubert Murray, Paul Beauséjour, président de la Chambre de Commerce, Chs. Ed. Fournier et Henri Daoust.

L'hon. Jean Lesage et l'hon. Lionel Bertrand honorés par l'Association des Hebdomadaires français du Québec

M. Maurice Marquis, du Courrier de Montmagny, a été élu samedi président de l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada, au cours du 28e congrès annuel de cet organisme qui groupe plus de cent membres.

Hommage exceptionnel des hebdomadaires à Lionel Bertrand

L'hon. Lionel Bertrand a été samedi soir, au Manoir Richelieu, à la Malbaie, lors du banquet de clôture du 28e congrès annuel de l'Association des Hebdomadaires de langue française, le héros d'une vibrante et émouvante démonstration d'amitié de la part des quelque 300 personnes, journalistes, éditeurs et imprimeurs, à l'occasion de sa nomination aux fonctions de Secrétaire de la Province, mais principalement pour les services rendus à l'Association dont

il est le secrétaire-trésorier depuis onze ans.

L'hommage lui a été rendu par le président de l'association, M. Lucien Fontaine, de l'Echo Abitibi, de Val d'Or, en présence de l'hon. Jean Lesage, premier ministre de la province, et invité d'honneur de l'association.

Comme marque d'amitié, le président, aux applaudissements de l'assistance, a remis à M. Bertrand un magnifique plumier, orné de deux plumes de grand luxe et d'une superbe horloge. Sur le plumier, il y a cette inscription: "Hommage de l'Association des Hebdomadaires de langue française du Canada, au Secrétaire de la Province de Québec, l'hon. Lionel Bertrand, président de l'Association, 1924-1944, et secrétaire-trésorier de 1949-60. La Malbaie 20 août 1960."

En réponse à cet hommage, M. Bertrand a prononcé une émouvante allocution qui lui a valu une ovation extraordinaire. M. Bertrand a été réélu secrétaire-trésorier pour l'année 1960-61. Il est entendu cependant que M. Bertrand n'occupera ce poste que quelques semaines. Il s'agit tout simplement pour lui d'assurer la liaison avec celui qui sera désigné comme successeur et de l'initier à la besogne.

Le congrès, qui a eu lieu au Manoir Richelieu, a étudié principalement trois questions: les relations des hebdomadaires avec les agences de publicité, le traitement que le comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie devrait accorder aux ateliers qui impriment des hebdomadaires et la formation professionnelle des journalistes.

L'Association voudrait que l'on crée une zone spéciale pour les ateliers qui impriment des hebdomadaires. Elle a formé un comité qui ira rencontrer, à Montréal et à Toronto, les représentants des agences de publicité nationale. Pour ce qui est de la formation professionnelle elle a invité ses membres à suivre, à l'Université de Montréal, la quatrième série de cours de journalisme, qui se donneront cet automne.

LES PRIX Les trophées annuels ont été décernés au cours du congrès. Voici les noms des gagnants:

Hebdomadaire de 3,000 de tirage et plus: 1er prix, trophée Raymond Douville, L'Echo du Nord, de St-Jérôme; 2e prix, L'Echo du Bas Saint-Laurent, de Rimouski; 3e prix, Le Richelieu, de Saint-Jean.

Hebdomadaires de 3,000 de tirage et moins: 1er prix, trophée Louis Francoeur, L'Argenteuil, de Lachute; 2e prix, Le Citoyen, d'Asbestos; 3e prix, Le Courrier de Montmagny; Page féminine: gagnant, L'Echo du Nord; Page artistique et littéraire: 1er prix, Le peuple, de Montmagny; 2e prix, L'Argenteuil, de Lachute;

Page de rédaction: gagnant, Le Richelieu, de Saint-Jean; mentions: L'Echo du Bas Saint-Laurent, de Rimouski; et L'Echo du Nord, de Saint-Jérôme.

Deux ministres du cabinet Lesage sont membres de l'Association des hebdomadaires. Ils ont assisté au congrès. Ce sont MM. Lionel Bertrand, secrétaire de la province et directeur de La Voix des Mille-Iles, et Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse et directeur de L'Echo de Vaudreuil-Soulanges.

M. Lucien Fontaine a dirigé les délibérations. C'est lui qui a présenté et remercié le conférencier d'honneur, M. Jean Lesage, premier ministre du Québec.

L'Association a présenté une montre-souvenir à M. Lesage et à son président sortant de charge, M. Fontaine.

Pèlerinage au Cap

Mont-Laurier (Sp). — Le train spécial de pèlerinage pour le Sanctuaire de Notre-Dame du Cap partira de Mont-Laurier, samedi, le 10 septembre à midi et quarrante cinq, pour arriver au Cap-de-la-Madeleine, le soir, à 7 hres 45, heure avancée.

La messe du pèlerinage sera célébrée à 8 hres 30, suivie de la procession au flambeau. Une nuit de prières et de réparation sera ensuite organisée avec les pèlerins. Pour ceux qui ne pourraient pas passer cette nuit de prières, on trouvera le logement pour la nuit à prix convenable.

Le retour sera organisé de telle sorte que le train spécial arrivera à Mont-Laurier dimanche soir, à 9 heures.

D'autres détails seront fournis plus tard pour le prix des billets et les heures d'arrêt à toutes les stations entre Mont-Laurier et Val David.

Beau succès du tournoi de pêche à Ste-Marguerite du Lac Masson

Les amateurs de pêche de nos Laurentides ont passé d'agréables moments dimanche dernier au comté de Ste-Marguerite du Lac Masson. Ils ont démontré leurs talents de pêcheurs, surtout pour l'achigan et la truite grise, alors qu'on a enregistré de belles et nombreuses prises. Plusieurs truites grises approchaient trois livres, et plusieurs achigans pe-saient jusqu'à deux livres.

La chaloupe, don de M. Foisy, a été gagnée par M. Roland Lessard du Lac Marois.

M. Richard Raymond, président de l'Association de Chasse et Pêche de Ste-Marguerite adresse des remerciements aux organisateurs et aux donateurs de prix, et il

Sous la pluie battante, les participants se sont enrégistrés pen-

Les patroneux d'hier sont des vertueux aujourd'hui

Par Léo Cadieux



Ceux qui ont considéré la victoire libérale du 22 juin dernier comme un événement accidentel n'ont porté leurs regards ni dans le passé, ni vers l'avenir. Le compte officiel même des votes n'indiquait que partiellement l'ampleur de la révolution dans laquelle le peuple s'engageait. En hissant le parti libéral au pouvoir, ce peuple désirait liquider un passé chargé d'abus de pouvoir, de dilapidation éhontée, de favoritisme outrancier, d'enrichissement scandaleux. Il désirait aussi rétablir la liberté, éliminer le délit d'opinion, participer aux avantages que peut offrir le régime confédératif en contre-partie des charges qu'il nous impose. Il cherchait encore la mort du "patroneux", c'est-à-dire le tout-puissant représentant local du pouvoir, député ou candidat défait, qui se substituait depuis quinze ans aux fonctionnaires et même aux Chambres, et exerçait en fait, selon les intérêts exclusifs de son parti, un pouvoir absolu et discrétionnaire à tous les échelons de l'administration.

Ce "patroneux", même sans mandat, traitait la chose publique comme son affaire personnelle, autorisait les contrats (sans soumissions publiques), fixait les octrois, accordait les pensions ou les retranchait, transportait les fonds publics, violait l'opinion et assurait la mainmise de l'Union Nationale sur la province. Les conséquences désastreuses se faisaient sentir sur tous les plans, politique, moral, administratif. Une enquête en préparation établira bientôt que les libéraux ne s'attaquaient pas à des moulins à vent.

Vouloir liquider ce passé, c'était en même temps exiger des corrections pour l'avenir. Voilà le sens du mandat que le peuple a confié aux libéraux. Or, déjà, ce vœu implicite du peuple reçoit satisfaction. Le fonctionnaire consciencieux et non partisan a repris le rôle pour lequel il est payé. Les travaux publics ne sont plus des entreprises secrètes. Québec a fait connaître ses exigences à Ottawa. La réorganisation de la Police Provinciale et de la Régie des Liqueurs est en train. En deux mois, le climat a changé et l'on doit s'attendre à de nombreuses autres mesures bienfaites dès qu'une session parlementaire permettra la préparation d'une législation adéquate.

Les seuls mécontents, cela va de soi, sont les dépossédés de leurs privilèges usurpés. A ces gens, chaque nomination, chaque mesure nouvelle fournissent l'occasion de crier au patronage indu. Les patroneux d'hier sont des vertueux aujourd'hui. Leurs calculs prennent maintenant la forme d'une conversion. Ils reprennent aujourd'hui comme moyens des sentiments qu'ils combattaient hier comme obstacles. Exploitant tour à tour le despotisme et la liberté, ils restent ainsi fidèles à la corruption, qu'ils entretiennent en leur coeur comme le feu sacré. Ces enfants de la protection, ces créatures de la faveur, désarmés par les événements crient à tous les vents l'amertume de leur déception. Ils espèrent alors inventer une réaction et rêvent d'un retour prochain au paradis de leurs privilèges.

Il serait surprenant que le peuple ait si tôt oublié. Nous croyons fermement plutôt qu'il approuve les mesures énergiques du nouveau gouvernement et qu'il encourage ce gouvernement de ses vœux les plus vifs. Le redressement se poursuivra, en conformité des engagements pris publiquement par l'équipe nouvelle. Il faut s'attendre aux pleurs et aux grincements de dents. Recherchons chaque fois le motif qui inspire les critiques et l'on aura compris que l'Union Nationale n'a pas encore désarmé. Enfin, comme dit l'Arabe, "les chiens aboient, mais la caravane continue".



Non, ce n'est pas une histoire de pêche... c'est bien une belle truite grise de 21 livres et 13 onces, prise dans le lac des Iles, à Ste-Marguerite, lundi le 15 août dernier. L'heureux pêcheur est M. Claude Villeneuve, coiffeur de St-Antoine des Laurentides.

L'Association de pêche des Laurentides est heureuse de ce beau coup qui lui donne plusieurs points dans la course au trophée Molson. Avant cette prise, l'Association de pêche des Laurentides occupait le troisième rang.

(Photo: Autour du Monde)

L'AVENIR DU NORD
 JOURNAL HEBDOMADAIRE FONDE EN 1897
 Publié à Saint-Jérôme, Cté. Terrebonne
 295, St-Georges - C.P. 160 - Tél. GE. 8-1350

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa

ADMINISTRATION ET REDACTION :
 Directeur : Léo Cadieux

Rédacteur-Gérant : J. Geo. Dunnigan — Publiciste : Georgette Dunnigan

L'AVENIR DU NORD est publié par L'Avenir du Nord Ltée, et imprimé aux ateliers de l'Imprimerie St-Jérôme Inc., 303 Ave. Parent, St-Jérôme, Qué.

LETTRE D'OTTAWA
 Le bill des chèques bilingues enterré par les conservateurs

OTTAWA. — La dernière partie de la session demeurera mémorable sur bien des points, mais il est quelque chose que la province de Québec n'oubliera pas, c'est que neuf conservateurs ont tué, sous des éloges fantastiques, le projet de loi d'un de leurs propres collègues, M. L.-J. Pigeon, de Joliette, en faveur des chèques bilingues par tout le Canada. Depuis trois ans, un libéral, M. Samuel Boulanger, de Drummond-Arthabaska, avait réclamé la même chose, et il avait encore cette année un bill inscrit au feuilleton.

Deux libéraux seulement ont parlé sur le sujet, quand le bill Pigeon a été appelé à l'ordre du jour. MM. Boulanger et Gabriel Roberge de Mégantic. C'était pour réclamer le vote, répétant que l'opposition au complet, favorisait la mesure équivalente au bill Boulanger. Rappelons toutefois qu'avant la présence de M. Boulanger aux Communes, M. le Dr Raoul Poulin, indépendant de Beauce, avait vu ainsi un bill du genre écrasé sous les discours conservateurs.

Un journal de langue française a rappelé que, suivant les observations, M. Louis Saint-Laurent, l'ancien premier ministre, n'avait pas accordé les chèques bilingues parce qu'il avait peur de soulever trop de préjugés chez les conservateurs, spécialement ceux du genre de M. Robert Small, de Toronto, chef orangiste, qui avait, sur le bill Poulin, prononcé un discours assez virulent contre les Canadiens français et le bilinguisme.

On peut dire que M. St-Laurent n'avait pas spécialement peur des tories comme tels, mais il évitait de soulever des chicanes de langue et de race. Il a probablement été trop discret et trop timide, par excès de délicatesse, vu que les tories se sont tous, cette année, prononcés de façon enthousiaste, en faveur du bill des chèques bilingues, qui est l'équivalent du bill Boulanger des dernières années.

A force de parler en faveur du bill, ces messieurs l'ont enterré sous les discours, et l'on n'a pas pu passer au vote, en dépit des requêtes des libéraux et du PSD. C'est du sabotage poli et en règle, contre la province de Québec. Mais pour être complet, ajoutons que pas un seul conservateur du Québec n'a bloqué le bill par un discours.

D'après le même journal qu'on

EMPLOYER LA PEINTURE SICO

C'EST SICONNAITRE

Rendez-vous par train à **L'EXPOSITION** de **QUEBEC**

2 SEPT.—11 SEPT.

Billets de voiture ordinaire pour le retour \$11.50

Aussi billets de première classe pour le retour

Valable pour l'aller — du jeudi 1 sept. au dimanche 11 sept. inclusivement.

Retour jusqu'au 12 sept. Renseignements complets des agents

Canadian Pacific

UNE BIÈRE *"Plus Vive!"* faite pour la vie que vous aimez vivre



Parmi les sports d'été pratiqués aujourd'hui dans le Québec par les gens actifs, la voile est un des plus palpitants. Et parmi leurs rafraichissements préférés, la nouvelle bière lager "Canadian" de Molson vient en tête parce qu'elle est "plus vive" et faite pour la vie qu'ils aiment vivre!

La bière Lager **MOLSON CANADIAN**

FACILE À REFRIGÉRER ET À ENPORTER. LES GANETTES SONT COMMODES EN ÉTÉ.



L'épître du dimanche

LE PRETRE, MINISTRE DE LA NOUVELLE ALLIANCE

Dans l'épître de ce jour, l'apôtre saint Paul nous dit : "Ce n'est pas que nous soyons de nous-mêmes en droit de nous attribuer quoi que ce soit venant de Dieu. C'est lui qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance". Comme l'apôtre saint Paul et les autres apôtres, les évêques, successeurs des apôtres, et les prêtres ont reçu de Dieu la mission qu'ils exercent. Jésus vit en ses prêtres en leur communiquant ses pouvoirs et son caractère sacerdotal.

Communique ses pouvoirs

Au soir du Jeudi-Saint, Jésus avait changé le pain et le vin en son corps et en son sang; il s'était offert avec son corps et son sang pour le salut du monde. Après avoir dit sur du pain et sur du vin : "Ceci est mon Corps; Ceci est mon sang", Jésus ajoute aussitôt : "Faites ceci en mémoire de moi". Jésus veut donc que son sacrifice eucharistique soit une institution permanente et obligatoire et que les apôtres et leurs successeurs soient investis du pouvoir d'offrir ce même sacrifice.

C'est bien ce qui s'est réalisé dès les temps apostoliques et ce qui se continue jusqu'à nos jours. Aujourd'hui encore, partout où le prêtre va porter le message évangélique, il célèbre la messe. Ce pouvoir, il va sans dire, vient de Dieu. Il ne peut être exercé par un homme qu'autant qu'il agit en la personne de Jésus-Christ. A la sainte messe, durant la consécration, le prêtre ne dit pas : "Ceci est son Corps", mais "Ceci est mon Corps"; c'est Jésus-Christ qui parle par la bouche du prêtre, c'est Lui qui opère ce

même aussi pour le ministère de la prédication : "Qui vous écoute, m'écoute, a dit Notre-Seigneur, qui vous méprise, me méprise" (Luc. X, 16).

Non seulement Jésus-Christ agit par le prêtre, mais il le transforme intérieurement par une consécration qui n'est autre que le caractère sacerdotal. Ce caractère

Inprime son caractère sacerdotal

Non seulement le caractère sacerdotal est un signe configuratif, il est un signe qui le distingue du laïc, le rend apte à exercer les fonctions sacerdotales, à

dispenser les biens du salut et mener une vie plus parfaite.

Le caractère sacerdotal, nous dit saint Thomas, est une ressemblance avec Jésus-Christ, nous le prêtre, une participation réelle à son sacerdoce, qui assimile le prêtre au Christ en tant que chef du Corps mystique, et fait de lui un autre Christ, une sorte de reflet de sa physionomie sacerdotale.

Vianney Dupré, prêtre-curé.



Un géant américain équipé au Canada

Le C-130 Hercules, un avion de transport des forces aériennes des Etats-Unis, visitait récemment l'aéroport de Montréal. Troisième plus gros avion au monde, ce turbo-propulseur géant arrivait de Nashville, au Tennessee, à Montréal afin que la compagnie Canadian Marconi puisse l'équiper d'un ordinateur et d'un navigateur automatique Doppler. Cet équipement de navigation entièrement conçu et construit par des Canadiens, sera soumis à des essais sévères par les autorités des forces aériennes des Etats-Unis en vue d'un achat possible par le gouvernement américain.

L'équipement de la Canadian Marconi a été acheté par de nombreux et importants services internationaux de transports aériens. Cet équipement fonctionne présentement sur les avions à réaction pour voyageurs de la Pan American World Airways et sur ceux de la ligne aérienne hollandaise KLM.

L'avion Beechcraft Travel-Air stationné confortablement sous l'aile gauche démontre la dimension du C-130 Hercules.

2 SUR 5 VOITURES ONT DES PNEUS DOUTEUX



Une minute suffit pour voir si les semelles sont lisses, inégalement usées ou coupées. Vos pneus sont dangereux—s'ils ont ces défauts. Passez donc sans tarder chez le dépositaire Dominion Royal et faites monter des "Safety 8" — pneus d'origine des meilleures voitures canadiennes. Très sûrs et à haut rendement, ils ont maintenant la semelle **SANS-CHOCS** à roulement ultra-doux.

CHOISISSEZ DES PNEUS DOMINION ROYAL

Dominion Rubber

Distribués par United Auto Parts Limitée, et disponibles à toutes les stations Supertest et Champlain et chez les marchands suivants :

GARAGE BELLEMARE
 153, rue St-Georges St-Jérôme

GARAGE MOREAU
 St-Lin Québec

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS — SOUMISSIONS —

Avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au jeudi, le 1er septembre 1960, à midi, heure avancée, au bureau de l'honorable René Lévesque, ministre des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, pour la construction du pont sur la rivière Macaza, à La Macaza, comté de Labelle, site pont du village, rang N.S., lot 6A.

Une copie des plans et devis pourra être obtenue en s'adressant à monsieur P.-A. Dupuis, Ingénieur en Chef, ministère des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, sur paiement d'un montant de \$5.00 (chèque visé ou mandat-poste). Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le Ministère et adressées dans les enveloppes également fournies.

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics, Québec, au montant de 10% du prix de ladite soumission.

Seuls les soumissionnaires résidant dans les comtés suivants : Hull, Papineau, Labelle, Terrebonne, Montcalm, Joliette, Berthier, L'Assomption, Argenteuil et Deux-Montagnes, sont invités à soumissionner.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

C.-R. LABERGE, Sous-Ministre

Québec, le 8 août 1960.

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS — SOUMISSIONS —

Avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au jeudi, le 1er septembre 1960, à midi, heure avancée, au bureau de l'honorable René Lévesque, ministre des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, pour la construction du pont sur la rivière Bras Est, à Sainte-Marguerite du lac Masson, comté de Terrebonne. Site : rang IX, lot 25.

Une copie des plans et devis pourra être obtenue en s'adressant à monsieur P.-A. Dupuis, Ingénieur en Chef, ministère des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, sur paiement d'un montant de \$5.00 (chèque visé ou mandat-poste). Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le Ministère et adressées dans les enveloppes également fournies.

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics, Québec, au montant de 10% du prix de ladite soumission.

Seuls les soumissionnaires résidant dans les comtés suivants : Hull, Papineau, Labelle, Terrebonne, Montcalm, Joliette, Berthier, L'Assomption, Argenteuil et Deux-Montagnes, sont invités à soumissionner.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

C.-R. LABERGE, Sous-Ministre

Québec, le 8 août 1960.

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS — SOUMISSIONS —

Avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au jeudi, le 1er septembre 1960, à midi, heure avancée, au bureau de l'honorable René Lévesque, ministre des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, pour la construction du pont sur la décharge du lac Gémont, dans le canton Howard, comté d'Argenteuil, site pont Lamont, rang dix, lot dix.

Une copie des plans et devis pourra être obtenue en s'adressant à monsieur P.-A. Dupuis, Ingénieur en Chef, ministère des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, sur paiement d'un montant de \$5.00 (chèque visé ou mandat-poste). Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le Ministère et adressées dans les enveloppes également fournies.

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics, Québec, au montant de 10% du prix de ladite soumission.

Seuls les soumissionnaires résidant dans les comtés suivants : Hull, Papineau, Labelle, Terrebonne, Montcalm, Joliette, Berthier, L'Assomption, Argenteuil et Deux-Montagnes, sont invités à soumissionner.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

C.-R. LABERGE, Sous-Ministre

Québec, le 8 août 1960.

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS — SOUMISSIONS —

Avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au jeudi, le 1er septembre 1960, à midi, heure avancée, au bureau de l'honorable René Lévesque, ministre des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, pour la construction du pont sur la rivière Blanche, à Sainte-Marcelline, comté de Joliette, site pont Lépine...-Massicotte, rang dix, lot 494.

Une copie des plans et devis pourra être obtenue en s'adressant à monsieur P.-A. Dupuis, Ingénieur en Chef, ministère des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement, Québec, sur paiement d'un montant de \$5.00 (chèque visé ou mandat-poste). Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le Ministère et adressées dans les enveloppes également fournies.

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics, Québec, au montant de 10% du prix de ladite soumission.

Seuls les soumissionnaires résidant dans les comtés suivants : Hull, Papineau, Labelle, Terrebonne, Montcalm, Joliette, Berthier, L'Assomption, Argenteuil et Deux-Montagnes, sont invités à soumissionner.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

C.-R. LABERGE, Sous-Ministre

Québec, le 8 août 1960.



● Fer Ornemental
● Charpente d'acier
● Escalier de sauvetage
● Erection avec "Crane"
● Service d'Ingénieur
● Estimé Gratuit

ALBERT-ANDRE LANTHIER, prop.
378, rue Ste-Anne Saint-Jérôme Tél. GE. 8-6491



L'AVENIR DU NORD

LE PLUS ANCIEN HEBDOMADAIRE DES LAURENTIDES

295, rue St-Georges Tél. GE. 8-1350 St-Jérôme

Soutenons nos industries, elles sont un gage de la prospérité de notre vaillante population ouvrière. Assurons le progrès de Saint-Jérôme en encourageant notre commerce local.



MOORE MOORE

Raymond DUNNIGAN

SPECIALISTE EN PEINTURE ET DECORATION

GE 8 - 8818

169, ST-GEORGES — ST-JEROME

Mercredi, 24 août 1960

NOS SOURCES PEUVENT FOURNIR PRES DE TROIS MILLIONS DE GALLONS D'EAU PAR JOUR

Comme on pouvait s'y attendre, une grande partie de la séance du conseil de lundi dernier a été consacrée à la discussion du problème de l'eau, surtout à la suite des plaintes nombreuses sur la qualité douteuse de l'eau qui se consomme dans notre Cité. Il y avait même un citoyen présent à la séance du Conseil qui a protesté vigilement et qui a insisté pour qu'on lui fournisse de l'eau potable.

C'est le maire Murray qui a le premier attaqué le sujet en faisant une revue sur la question aqueduc, depuis 40 ans. En 1920, dit-il la famille Lebeau a fait don à la ville d'une source d'eau, laquelle n'a pas été utilisée mais vendue par la suite à la Compagnie Rolland. Des bassins de filtration dans la station de pompage actuelle ont été convertis en réservoirs. En 1930, l'échevin Léonard Em. Lebeau soumet un projet d'aller chercher l'eau au lac Connelly, mais ce projet reste sans considération. On installe des puits à côté de la source Richer, ces puits fournissent encore mais la source a disparu. Le maire parle également des sources Labelle et des travaux d'essais effectués et ont été faits sans succès de même que du projet de construction d'une usine de filtration rejeté par la population l'an dernier. Le maire ajoute que la situation a assez duré et qu'il faut maintenant agir.

Le conseil discute de filtration naturelle à travers des lits de gravier, de captation de toutes les sources des environs de la ville et de l'installation de pompes dans le secteur sud de la ville. A la suggestion de M. Lucien Parent, le maire et l'ingénieur doivent aller visiter les carrières à gravier Debien à Rivière à Gagnon où l'on aurait à mesure du creusement qu'on y fait.

Et encore, M. Lucien Parent déclarait qu'il est inutile de parler de filtration avec le canal d'épuration de la Rivière au Nord, puisque nous avons actuellement assez d'eau de source pour alimenter toute notre population. L'ingénieur de la Cité M. Guay, estime qu'il y a une disponibilité d'eau de source dans les limites de la Cité d'au moins deux millions et demi de gallons de la plus haute qualité. (La consommation actuelle est d'environ deux millions de gallons par jour). De plus, il existe au "pit" Debien à Rivière à Gagnon, une nappe d'eau d'un

milieu carré qui semble inépuisable. Alors pourquoi attendre et toujours tourner en rond avec notre problème d'alimentation d'eau potable.

On peut dire que la ville de St-Jérôme est privilégiée d'avoir autant de sources à sa disposition. Et on discute de tout, sauf de la solution la plus logique, celle d'aménager les sources pour le bénéfice de la population.

En second lieu, il reste toujours le projet Beaudry qui semble rencontrer l'opinion de plusieurs ingénieurs compétents.

On peut dire en toute sincérité que si le maire Murray avait plus de collaboration des membres du conseil, le problème de l'eau potable à St-Jérôme serait déjà résolu à la satisfaction de tous.

"Souriez quand même"!

Jos et Jean, balayeurs municipaux, discutent... lentement, appuyés sur leur balai, au milieu du boulevard.

— Tu sais, Jos, que la ville vient d'acheter des balayuses automobiles? — Non, Jean... Qu'est-ce que c'est que ça? — C'est des autos, paraît, avec de grandes brosses qui tournent et des aspirateurs qui avalent toute la poussière... On n'aura plus rien à faire qu'à presser un bouton.

— Oh là! là! Faudra encore presser un bouton? — Le fils de ce député demande à son honorable père: — Qu'est-ce que c'est qu'un traitre? — C'est un homme qui quitte notre parti pour adhérer à un autre.

— Et comment s'appelle celui qui quitte un autre parti pour adhérer au tien? — Un converti!

— Scène de ménage. Monsieur proteste. Madame gémit: — Je ne te comprends pas. Lundi, tu aimais les haricots. Mardi, tu aimais les haricots. Mercredi, tu aimais les haricots. Alors, pourquoi donc, aujourd'hui, jeudi, tu mets-tu brusquement à ne plus aimer les haricots? — Mélanie à son époux: — Jules, le gamin dit qu'il lui faut une encyclopédie pour aller à l'école.

— Rien du tout! tranche Jules. Y n'a qu'à faire comme moi: j'ai toujours été à l'école à pied!

Trois messieurs arrivent sur le quai au moment où le train démarre et se mettent à courir. Un employé obligé et athlétique parvient à en pousser deux dans un compartiment, mais la vitesse du convoi force le troisième à rester sur le quai.

— Pas de chance! dit le brave

EN DIRECT ET EN DIFFÉRÉ à Radio-Canada



DENIS DROUIN par Gabriel LANGLAIS

Bachelier ès arts et ancien inspecteur de bouilleries pour le gouvernement, Denis Drouin subit les feux de la rampe pour la première fois, à l'Arcade, en 1940, dans le rôle d'un jeune homme monté sur une bicyclette. Il passa cinq saisons à ce théâtre aux côtés de Jean Duceppe, René Verne, Roger Garceau, Liliane Darsenn, le regretté Henri Letondal, Antoine Godeau et Marthe Thiéry. Malgré son abondante chevelure noire et ses airs de jeunesse, il entre forcément dans les rangs de "vieux de la vieille".

Mais avant de devenir une vedette à Radio-Canada, à la radio ou à la T.V., Denis Drouin s'était fait connaître comme annonceur au poste CKCV de Québec, sa ville natale. C'est en 1939 qu'il décida d'émigrer à Montréal où, pour payer des cours de diction et d'art dramatique chez Liliane Darsenn et Marcel Chabrier, il était devenu inspecteur de bouilleries pour le gouvernement provincial.

Il connaît toutes les tranches et les affres de la vie de music-hall. On lui avait découvert une voix et on le força, un jour, à chanter "Ya des zazous". Ce fut le début de sa carrière de fantaisiste. Le cabaret Quartier latin l'accueillit à bras ouvert et le lança. Il fit, par la suite, le tour de presque toutes les boîtes de la métropole. Denis Drouin s'est surtout fait remarquer (en 1953) dans son interprétation de *Un monsieur attendait*, qui est depuis sa chanson favorite.



RENE LEVESQUE par Gabriel LANGLAIS

Né à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, en 1922, René Lévesque a fait ses études primaires et secondaires à Gaspé et à Québec. Bachelier ès-arts en 1940, il faisait déjà de la radio, à titre d'annonceur et de rédacteur de nouvelles, pendant ses vacances, dans un poste privé de New-Charlé. En 1942, il entra à l'emploi du poste CBV de Radio-Canada, à Québec.

En 1943, il se fait correspondant de guerre de langue française, au service de l'armée américaine, et en 1944, il part pour l'Europe, où il suit les forces armées américaines et françaises en France et en Allemagne, faisant de nombreux reportages écrits et parlés, à l'intention du public canadien. Il aura pris, au cours de cette aventure, un goût prononcé des voyages et il aura déjà commencé à se ménager des contacts précieux, un peu.

La guerre terminée, il devient réalisateur-annonceur au Service international de Radio-Canada. Il occupe ce poste jusqu'en août 1953, alors qu'il est promu Chef du service des reportages, au réseau français.

Dans l'intervalle, en juillet 1951, il avait fait un voyage de trois mois en Corée, à titre de correspondant de guerre de Radio-Canada. En 1946, il accompagne l'honorable Lester B. Pearson, alors ministre des affaires extérieures du Canada, au cours de son voyage en U.R.S.S. Il en profite pour obtenir des interviews des plus grands chefs du parti communiste.

René Lévesque a participé de plus à de très nombreuses émissions de radio, notamment *Lettre à un Canadien* et à la *Revue des arts et des lettres*.

À la télévision, René Lévesque s'est signalé à Carrefour et à Conférence de presse, mais c'est surtout *Point de mire* qui l'a fait connaître à l'auditoire canadien.

Gabriel LANGLAIS



GUY GODIN

Poète, chansonnier, photographe et avant tout comédien, après avoir rêvé un jour de devenir journaliste, Guy Godin préfère la télévision au cinéma, mais c'est au théâtre qu'il consacre le meilleur de ses énergies.

Comme plusieurs de ses confrères, il considère que, malheureusement, le théâtre ne peut faire vivre son homme, et il n'hésite pas à affirmer que la télévision et la radio offrent aux artistes le moyen de subsister et de se donner à leur art.

Né à Ste-Anne-de-Bellevue le 18 juillet 1933, Guy Godin n'a pas terminé ses études classiques. Il poursuivit toutefois ses études en lettres à l'Université de Montréal. Le 11 septembre 1954, il épousa Françoise Deslauriers. De cette heureuse union naquirent cinq enfants.

Chansonnier, Guy Godin composa, à l'âge de 17 ans, la musique de cinq de ses poèmes: *Si l'on pouvait*, *Tu te souviens*, *Tu crois que*, *Vogue, vogue sur la mer* et *Heureuse*. Plus récemment, André Lejeune, Marc Gélinas, et Claude Leveillé ont composé pour lui la musique de trois autres de ces poèmes: *Une promesse*, *Tu n'avais pas raison* et *Jazz infâme*.

Comédien, Guy Godin a fait ses débuts au théâtre avec les *Equipiers de l'aube*. Plus tard, avec la troupe qu'il avait fondée avec Marcel Dubé et Pierre Paquette, La Jeune Scène, il joua dans les pièces suivantes de Dubé: *De l'autre côté du mur*, *Zone*, *Chambre à louer*, *Le Barrage*, et *Le Chant des cigales*. Dubé a eu et continue d'avoir sur Godin une grande influence.

À la radio, c'est aux postes (Suite à la page 5)

EN ATTENDANT LA VERTE

Par J.G.D.

La caisse de l'Union Nationale de Terrebonne serait à sec si on en juge par la première audition de la contestation de l'élection de Lionel Bertrand.

Selon le procureur de M. Bertrand, Me Charles Cliche de Ste-Thérèse, on aurait dû apposer un timbre de \$6.00 au lieu du timbre de \$2.00 sur les documents de la pétition. Il manque donc \$4.00.

De toute façon, M. le Juge Camille de Martigny rendra sa décision lundi prochain le 29 août.

Suivant la décision de l'Hon. Jean Lesage, à l'effet que le gouvernement provincial contribuera 40% de la main d'œuvre pour les travaux publics des villes qui seront exécutés de décembre à avril, alors que le gouvernement fédéral contribue déjà 50% des frais, nous verrons plusieurs villes entreprendre des travaux de grande envergure.

Tous les travaux se feront "à bras", laissant ainsi la machinerie de côté. Ceci aidera grandement à réduire le chômage.

La séance de lundi dernier a été assez longue, et la discussion a porté sur deux sujets seulement: le contrat des employés de l'extérieur et le problème de l'eau.

L'assemblée a été ajournée à mercredi soir. Une autre assemblée aura lieu également jeudi.

M. André Thibaut, représentant du comité central de l'Union des employés temporaires de la Ville venant de l'assistance publique, et qui à la fin devint des employés permanents. Le maire Murray a été assez dur envers le représentant, et les choses en sont restées sans qu'aucune question ne soit réglée.

Le représentant de l'union demande que le conseil rencontre le comité de l'union des employés municipaux. Une séance privée, pour trouver une solution qui serait l'affaire des deux partis, tout en aidant au problème du chômage.

Ce à quoi le maire Murray et les membres du conseil se sont opposés prétendant que toute discussion doit se faire publiquement. On croit cependant que les premiers contacts devaient être faits au comité privé, quitte à faire rapport à l'assemblée publique.

Esperons que le conseil en vienne à de meilleurs sentiments envers l'union des employés, et discutent paisiblement les problèmes qu'ils ont à solutionner.

C'est en discutant amicalement que jaillit la lumière.

Nos puits fournissent présentement près d'un million de gallons d'eau des plus purs qui va se mélanger à tout près d'un million de gallons d'autre eau... celle de la rivière. C'est ce qui donne un si mauvais goût à l'eau que nous... ne buvons pas...

Le ministère de la santé nous assure toutefois que l'eau est bonne pour la consommation et ne nuit en rien à la santé.

Que voulez-vous avoir de mieux, quand on boit de l'eau d'un canal d'égoût qu'est la rivière du Nord. Durant la dernière semaine, on comptait plus de 50 personnes attendant leur tour pour puiser de l'eau à la source Lebeau, maintenant propriété de la Cie de Papier Rolland.

Le maire Murray s'est engagé à aller distribuer de l'eau de source à une dizaine de personnes. Un contribuable disait toutefois que ce n'est pas à 10.00 heures qu'il voulait son eau. "Vous l'aurez à 9.00 heures", de répondre le maire.

Une fâcheuse corvée pour notre maire.

Un rumeur veut que la Regent Knitting ouvrira sous peu un magasin de détail dans son industrie de la rue Labelle. Quelle sera la réaction de nos commerçants?

La liste des candidats pour l'élection du mois d'octobre se précise davantage. Selon les apparences, il n'y aura pas de candidat contre le maire M. Hubert Murray, ni contre l'échevin Bruno Martin au siège # 5.

Voici la liste des candidats qui semblent vouloir venir sur les rangs:

Pour le siège no 1: Henri Daoust et Gérard Lachapelle.
Pour le siège no 2: Albert Gascon et Lucien Piché.
Pour le siège no 3: Chs-Ed. Fournier, Robert Desjardins, Jacques Ratelle et Louis Filion.
Pour le siège no 4: Georges Giraldeau et Philippe Pichette.
Pour le siège no 5: Bruno Martin.
Pour le siège no 6: Albert Proulx, Robert Bernatchez et J.-Geo. Dunnigan.

Mlle Alice Prud'homme, de 246 De Villemure, trouvait samedi dernier une bourse contenant de l'argent et des papiers importants et la remettait immédiatement au clerc du marché. Quelques instants plus tard, le propriétaire en prenait possession.

Il y a encore des personnes honnêtes chez nous.

Il y a par contre des "pick pockets" qui rôdent surtout le samedi au marché alors qu'il y a foule. Récemment deux braves citoyens de St-Jérôme se sont "fait faire les poches".

Alors soyez sur vos gardes.

Des félicitations à notre confrère Marc de l'Echo du Nord pour le succès remporté au 28e congrès de l'Association des Hebdomadaires. De fait il a remporté deux premiers prix et un troisième. Un autre confrère de la région, M. Fernand Berthiaume de l'Argenteuil, de Laclède, s'est vu attribuer deux premiers prix dans sa catégorie. Sincères félicitations aux gagnants.

L'Avenir du Nord ne participait pas aux différents concours cette année.

La "Baronne" de Jean Gascon a été encore utilisée pour trouver une personne perdue. Baronne a bien repéré les pistes à partir du Cap à Lebeau.

Fiancés de l'été

Jeunes, qui avez le bonheur d'être fiancés de l'été ou qui le serez cet automne, nous vous invitons à prendre une assurance le plus grand bonheur....

En effet, l'équipe en charge vous invite à bénéficier des cours du Service de Préparation au Mariage qui vous feront comprendre davantage l'autre, ses réactions, ses façons d'agir, comment vous aimer d'un amour vrai, durable, comment vous comprendre, etc....

Ces cours débuteront au Centre diocésain, le DIMANCHE, 11 septembre, à 8 h. p.m., ils s'adressent à tous les jeunes du diocèse, qui se préparent prochainement au mariage et veulent étudier sérieusement cette voie nouvelle dans laquelle ils s'engageront bientôt.

Bienvenue à tous, parce que tous peuvent en retirer profit.

Pour information, téléphoner à GE. 2-9768.

Chronique Municipale

RETARDER LA GLACE A L'ARENA MUNICIPALE

Le conseil a donné instruction de retarder la confection de la glace artificielle à l'arena municipale, étant donné la quantité d'eau considérable que requiert la confection de la glace et le manque d'eau actuel pour la consommation domiciliaire.

LES VIDANGEURS SE PLAIGNENT

Une des deux équipes de vidangeurs se plaint que son territoire est plus grand que celui de l'autre équipe. Le conseil rend un jugement à la Saïomon et il décide que les équipes devront changer de territoire à chaque semaine, à l'exception des chauffeurs cependant.

L'EMPLOI DES CHOMEURS PAR LA CITE

Ce fut une longue discussion qu'entraîna, au conseil municipal, l'emploi des chômeurs dans le besoin et des plus de 40 ans, ces derniers, d'après la convention de travail de l'Union des Employés municipaux, ne pouvant être embauchés sur les travaux. Le but du conseil municipal est de procurer du travail aux chômeurs qui ne font pas partie de l'Union et qui ont besoin de gagner. On n'a cependant pu entendre sur cette question, les opinions étant partagées à savoir si ces employés temporaires devaient être affiliés à l'Union ou en rester en dehors. Une autre séance sera tenue au cours de la semaine.

LE GARAGE MUNICIPAL — \$147,000

Le conseil a adopté un règlement autorisant un emprunt de \$147,000 pour la construction du garage municipal. Sur ce montant, \$122,400, est le coût de construction, auquel il faut ajouter les honoraires d'architectes, les imprévus et les frais divers, pour un total de \$147,000.

À ce sujet, le conseil étudie la possibilité de faire exécuter ces travaux de construction au cours du prochain hiver afin de pouvoir profiter des octrois accordés pour travaux d'hiver remédiateurs au chômage.

RESERVOIR A EAU OFFERT A LA CITE

La Compagnie du Pacifique Canadien vient d'offrir en vente à la Cité, son réservoir à eau élevé de 40,000 gallons, lequel ne sert plus depuis que la Compagnie a remplacé ses locomotives à vapeur par des moteurs à l'huile et à gazoline.

Avec les gros engins noirs Disparaissent les réservoirs

UN CADEAU POUR L'AVENIR!

Pour un comptant minime

L'avenir de vos enfants est votre première pensée! Préparez votre famille à un avenir de sécurité avec un cadeau de vie entière!

Le clavographe portatif "REMINGTON"

Les ETUDIANTS utilisant la portative obtiennent des résultats 33% meilleurs! Donnez cette chance à vos enfants avec la REMINGTON Quiet-riter

Termes faciles

SIGNEZ-GE. 8-3459 ou rendez-vous chez

BENOIT INC.

Vente — Réparation — Location de Machines à écrire
Machines à additionner et Caisnes enregistreuse
Ameublement de bureau

285 ST-GEORGES — ST-JEROME

L'EXPOSITION D'OTTAWA

Du 19 août au 29 août

Billets de voiture ordinaire pour le retour \$6.60

Aussi billets de première classe pour le retour

Valable pour l'aller — du jeudi 18 août au samedi 27 août inclusivement.

Retour jusqu'au 29 août.

Renseignements complets des agents



Rendez-vous par train à

— Qu'écrivez-vous dans le civil, mon ami? demande le commandant à une jeune recrue.

— Bien tranquille, mon commandant, répond l'autre en soupirant.

A Radio-Canada

Denis Drouin n'a pas fait que du théâtre. A Radio-Canada, on l'a entendu presque tous les jours à des émissions aussi populaires que *Rue Principale*, *Métropole*, *Caré de village*, et les *Soirées de chez nous*. Enfin, à la télévision on se souvient de lui comme l'animateur de la *rigolade*; on peut encore le voir cette année, diriger les conversations fantaisistes *Du coq à l'âne*.

Il a fait parler de lui

Voici ce que dans son dossier, nous relevons des commentaires qu'ont faits les journalistes sur Denis Drouin: "Un touche-à-tout, une bout-en-train" — "Il a joué les jeunes premiers, les vilains et les comiques" — "Excellent conteur, mime inimitable" — "Il est fantaisiste, humoriste, comédien et pince-sans-rire" — "Artiste visuel pour qui la télévision fut inventée" — "Très consciencieux, il est un homme méthodique et occupé" — "Le plus pittoresque, le plus per-

gardé.

— En effet, répond le voyageur, d'autant plus que c'était moi qui partais et mes deux amis qui venaient me souhaiter bon voyage!

— Qu'écrivez-vous dans le civil, mon ami? demande le commandant à une jeune recrue.

— Bien tranquille, mon commandant, répond l'autre en soupirant.

VOTRE CREDIT EST BON AU MAGASIN HARRY

MERCERIES

317, rue St-Georges Tél. GE. 3-1463 St-Jérôme

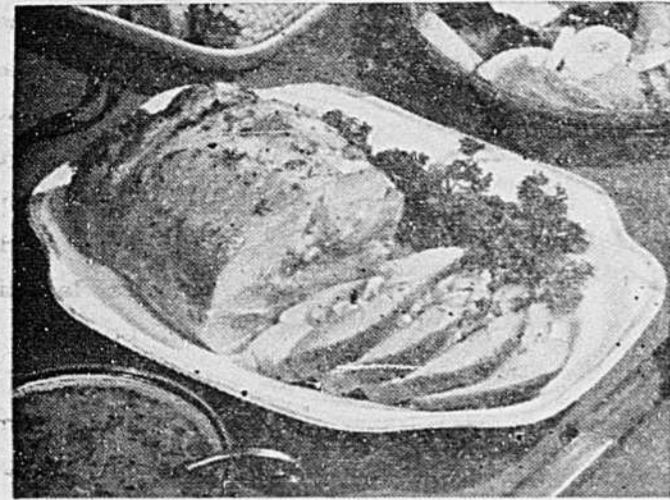
PROPOS FEMININS

par Georgette DUNNIGAN



SERVEZ UN ROTI DE VEAU QUI FERA SENSATION

par Martha Logan



La variété est le piment de la vie, et c'est aussi un ingrédient qu'il ne faut jamais oublier lorsqu'on fait des achats à l'épicerie. Nous sommes trop souvent tentés de ne rechercher que les articles familiers, tandis que la poussette passe d'un rayon à l'autre. Et pourtant nous devrions être disposés à essayer quelque chose de nouveau, de différent, afin d'élargir les horizons d'un savoureux dîner familial.

Parmi les morceaux relativement nouveaux dans le coffre des viandes congelées, citons le ciseau de veau roulé congelé. Un de ces jours, choisissez-le pour le dîner et vous verrez si ce nouveau venu ne plaît pas à tout le monde! La cuisinière sera ravie parce qu'il est tellement simple à rôtir. C'est un morceau qui plaira à celui qui tient le couteau à découper parce que l'absence d'os facilite le découpage. L'épreuve finale sera celle de la dégustation, et la saveur fine et délicate du veau remportera les suffrages de toute la table.

Les morceaux de ciseau de veau roulé congelé s'échelonnent entre deux et six livres de viande. Martha Logan, experte réputée en économie ménagère, nous dit que l'on obtient environ quatre portions par livre.

Non seulement le rôti de veau donnera de la variété aux repas familiaux, mais si vous le servez avec la sauce spéciale à l'orange d'après la recette ci-dessous, il fera sensation, tous en gardant un bon souvenir et vous devrez le réserver à la demande populaire.

Bouillon chaud aux tomates; Rôti de veau à la sauce à l'orange; Maïs en épis; Petits pois; Salade de fruit frais; Petits pains; Beurre; Gâteau au chocolat; Thé glacé.

Rôti de veau à la sauce à l'orange*
Fait: 8 portions

- Ciseau de veau roulé de 3 à 4 lbs 1/2 cuillerée à thé de marjolaine
- 1/2 tasse de beurre 1/2 cuillerée à thé de thym
- 2 tasses de jus d'orange 2 c. à thé de persil finement haché
- 1/2 cuillerée à thé de sel Pincée de poivre

Faire fondre le beurre dans une casserole. Ajouter en remuant les ingrédients qui restent et laisser mijoter doucement environ 5 minutes. Placer le rôti, le côté gras sur le dessus, dans une rôtissoire peu profonde, non couverte. Ne pas ajouter d'eau. Ne pas couvrir. Insérer un thermomètre à viande. Verser la sauce sur le rôti de veau. Faire rôtir à four doux (325 F) environ 2 1/2 à 3 heures ou jusqu'à ce que le thermomètre indique 180 F. Arroser fréquemment avec la sauce durant la cuisson. Retirer la sauce de la rôtissoire et la servir avec le rôti.

Souper au veau fait au poëlon*
Fait: 4 portions

- 2 tasses de veau cuit, coupé en dés 1 boîte de 10 1/2 onces de soupe
- 2 cuillerées à soupe de beurre 1/2 crème de champignons condensés
- 1/4 tasse d'oignon haché 1 tasse d'eau
- 1/4 tasse de piment vert haché 1 cuillerée à thé de sel
- 1 tasse de riz précuit 1/4 cuillerée à thé d'estragon
- 1/4 cuillerée à thé de poivre 2 cuillerées à soupe de piment rouge haché

Faire fondre le beurre dans un poëlon. Faire revenir l'oignon et le piment vert environ 5 minutes. Ajouter le veau et faire frire encore 5 minutes. Ajouter les ingrédients qui restent. Couvrir et faire cuire à feu doux environ 10 minutes ou jusqu'à ce que le riz soit tendre.

* Ces recettes ont été mises au point pour être employées avec du Ciseau de Veau Roulé Premium Swift.

Nouvelle administration...
Salle à dîner spacieuse
28 chambres modernes
Cuisine canadienne

Salle de danse avec orchestre réputée de "LEO CHAMPIGNY"
Danse tous les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches soir
Léonidas GRATTON, gérant

Pour réservation, appelez
CHATEL BOISE
Ste-Adèle Tél. CA. 9-3754

JEUNES IDÉES de Polly Ponde



Q. "Mon teint ne me suscite guère de problèmes, mais en été, mon front et mon menton deviennent rugueux et pèlent un peu après une sortie au soleil. Qu'est-ce que cela signifie?"



R. Ceci est ordinairement un signe que le soleil a fait évaporer trop d'humidité naturelle de la peau, qui est restée un peu sèche. Il n'y a pas lieu de vous inquiéter pour l'instant mais, plus tard, cela pourrait poser un problème car la peau sèche a tendance à se rider. Heureusement, le remède est facile, avec le traitement suivant:



Avant de vous coucher, le soir et après vous être bien lavée, massez-vous bien le visage avec une crème riche en lanoline pour peau sèche. Enlevez-en la majeure partie avec du papier à démaquiller, n'en laissant qu'une mince couche sur le front et le menton ou à tout autre endroit qui semble avoir besoin d'humidité supplémentaire. Ensuite, dormez en paix.

Pendant la journée, vous pouvez protéger votre épiderme contre la déshydratation excessive en portant un fond de teint liquide, nuancé. Cette base claire, d'aspect naturel, fait suffisamment obstacle au soleil et au vent pour empêcher leur action déshydratante. Cela aura aussi pour effet de mettre en valeur les reflets dorés de votre teint bronzé et donnera à votre peau un fini doux et satiné.

© Service des Soins Pratiques de Beauté de Pond's

Patron Butterick Chrysler inaugure un vaste dépôt de pièces



BUTTERICK 9495
Grandeur 10-16 — 60c

Jolie robe d'automne, avec taille longue, et jupe à effet enveloppante. Très élégante dans de riches et fins lainages aux teintes à la page.

Ce patron est en vente au Magasin Gosselin, à la Maison Castonguay et au Magasin Labelle du Centre d'Achats.

Chrysler inaugure un vaste dépôt de pièces

Montréal. — Cet édifice logeant le dépôt de pièces et les bureaux de zone de Chrysler de Canada, qui a coûté deux millions, contiendra dans son enceinte des pièces d'automobiles d'une valeur de trois millions de dollars... chiffre qui double la population de Montréal Métropolitain.

Cette bâtisse de 110.000 pieds carrés est située au numéro 3000 du nouveau Boulevard Métropolitain dans le parc industriel de Pointe-Claire. Environ 125 personnes y travailleront, y compris les préposés à l'entreposage, aux pièces, aux accessoires, le personnel du bureau et toute l'organisation de vente de la zone du Québec.

Durant les deux jours qu'ont duré les activités de l'inauguration, on calcule que les administrateurs Chrysler ont reçu au moins 1000 personnes qui sont venues visiter ce nouvel établissement où se trouve l'équipement le plus moderne pour recevoir, entreposer et expédier les pièces et accessoires de l'automobile.

Les hôtes, MM. Ron W. Todgham, président de Chrysler of Canada et R. J. Brown, directeur général des pièces et accessoires de la corporation ont reçu, mercredi soir, tout le personnel du nouvel édifice ainsi que leurs familles.

Jeudi soir, 400 invités étaient présents à une réception. On y comptait les officiers de la municipalité de Pointe-Claire, les marchands-vendeurs Chrysler de la zone du Québec ainsi que leurs chefs de service, les entrepreneurs et des gens d'affaires de Pointe-Claire. Cette nouvelle addition qui vient s'ajouter à la chaîne de dépôts de pièces et de bureaux de zone Chrysler possède des facilités qui seront mises en oeuvre pour expédier le service de pièces et d'accessoires dans la zone du Québec.

STUDIO COLIBRIS
Direction: Marcienne Villeneuve-Groulx

DICTION
BALLET
CHANT
ART DRAMATIQUE PRE-SCOLAIRE
PEINTURE

Préparation à la scène et à la radio
Pour renseignements:
Mme Marcienne Villeneuve Groulx
434, rue Ouimet Tél. GE. 8-1817

INSCRIPTION: 16-18-23-25-30 août
de 1.00 à 6.00 heures p.m.



OTTAWA. — Le peuple de Hong Kong fait partie des peuples qui souffrent de la faim. L'arrière plan de cette photo démontre les conditions pitoyables dans lesquelles doivent se débattre des milliers de réfugiés pour subvenir à leurs besoins. Dimanche le 11 septembre prochain, les catholiques du Canada auront l'occasion d'unir leurs efforts charitables à celles du Saint-Père en faveur des peuples affamés, privés du strict nécessaire, en contribuant à la collecte nationale annuelle qui se fera dans toutes les églises du Canada pour les Charités papales, les victimes de la guerre et les oeuvres d'assistance de l'Épiscopat canadien.

Cette zone comprend la province de Québec, quelques sections de l'Est de l'Ontario et la Vallée d'Ottawa. L'édifice est relié au service de télécommunications transcontinentales Chrysler qui relie le bureau-chef de Windsor à tous les entrepôts dans Vancouver, Red Deer, Regina, Chatham, Toronto, Montréal et Moncton, N.B.

Dans une aire de 94.000 pieds carrés où se fera l'entreposage des pièces, on a monté neuf rampes automatiques pour le service des remorques. C'est ce qu'il y a de plus nouveau. Les expéditions des pièces qui entrent ou qui sortent seront grandement accélérées. Un tube pneumatique assurera le mouvement rapide des commandes et des instructions qui seront passées au personnel. Dans la section du bureau, un équipement électrique ultramoderne s'occupera des commandes à des vitesses formidables dépassant la capacité de l'humain.

Monsieur W.-L. Morrissette, natif de Montréal, qui compte au-delà de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'automobile prendra à sa charge le dépôt des pièces et accessoires. M. Gordon Pfeiffer, natif du Québec lui aussi, et gérant de zone de Québec pour Chrysler, qui compte bien des années d'expérience chez Chrysler et dans l'industrie, administrera les activités de vente.

Avez-vous une question à poser sur L'ASSURANCE-CHOMAGE OU LE PLACEMENT?

Nous publions ici des questions sur l'assurance-chômage et le placement, ainsi que les réponses données par la Commission d'assurance-chômage. Si quelque point vous semble obscur, n'hésitez pas à nous adresser votre question. Nous vous en expliquerons la réponse sous la présente rubrique. Voici quelques questions et réponses qui vous intéresseront sans doute:

Q.— Quelqu'un qui tombe malade et ne peut plus travailler peut-il continuer de toucher des prestations saisonnières aussi longtemps que dure son invalidité ou seulement durant la période réglementaire?

R.— Quelqu'un qui tombe malade perdrait ou il touche des prestations saisonnières continuerait, à condition de répondre aux autres exigences, de toucher des presta-

Avec les meilleurs vœux du nouveau service de la BANQUE DE MONTRÉAL

Plan de Financement Familial

Des milliers de Canadiens ont constaté que la façon moderne de pourvoir à leurs besoins en fait de crédit est de demander un prêt économique de la B de M comportant une assurance-vie.

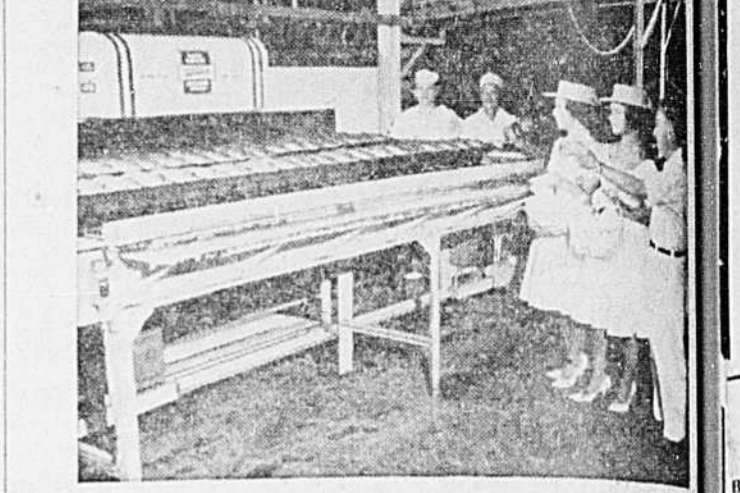
Dés aujourd'hui, renseignez-vous sur le Plan de Financement Familial de la Banque de Montréal, à votre succursale de la B de M.

Fourni sur demande par votre succursale de la B de M

MA BANQUE B de M

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE DEPUIS 1817

Les "Jumelles Sandwich" chez Weston



Les "Jumelles Sandwich" ont voulu se renseigner sur l'art de boulanger et elles se sont adressées à un maître-boulangier, M. R. Maidment, surintendant des boulangeries Weston, explique les détails de son art aux jolies jumelles, tandis que MM. André Paquet et Albini Morin, respectivement assistant contremaître et contremaître, surveillent l'opération. Les "Jumelles Sandwich" sont convaincues maintenant que "c'est le pain qui fait le sandwich".

Il nous raisonnerez jusqu'à la fin de la période de prestations saisonnières à moins d'avoir épuisé ses droits plus tôt.

Q.— J'ai cessé de travailler le 15 janvier après avoir accumulé 39 contributions hebdomadaires. Si je travaille pour la voirie pendant quelques semaines, aurai-je droit de continuer de toucher mes prestations par après sans perdre quoi que ce soit? Pendant combien de temps toucherais-je des prestations ordinaires?

R.— En supposant que vous ayez établi vos droits aux prestations après avoir cessé de travailler en janvier et que vous n'avez pas touché tout ce à quoi vous avez droit au moment de commencer à travailler pour la voirie, vous pouvez de nouveau établir vos droits une fois votre emploi terminé à condition qu'il ne se soit écoulé 52 semaines depuis que vous avez établi votre réclamation initiale. Si c'est votre première réclamation, on vous paye des prestations à raison d'une semaine de prestations pour chaque deux semaines de contributions accumulées durant les 104 semaines qui ont précédé votre réclamation initiale.

Q.— A l'été de 1959, j'ai travaillé pour mon fils marchand. Je lui ai construit un garage et j'ai peinturé ses bâtiments. J'ai fait aussi quelques réparations là. Mon fils ne demeure plus avec moi depuis 14 ans. Il a son propre commerce et sa propre maison. J'ai acheté des titres d'assurance-chômage mais le veau local prétend que je ne suis pas admissible aux prestations. Puis-je savoir si c'est vrai?

R.— Généralement, une personne n'est pas assurée lorsqu'elle travaille pour un particulier, réparer ou à restaurer sa maison, son garage ou autres locaux même genre. Dans ce genre de cas (Suite à la page 8)

COURS PRIVÉS

Institutrice, de 25 ans d'expérience, recevrait avec plaisir vos enfants de 5 ans et plus (nombre limité). Enseignement individuel, spécialisé. Programme scolaire complet.

Pour informations, signalez **GE. 2-9242**

et demandez Mme Leblanc App. 6

Tout est à la hausse... SAUF MOI!

L'ELECTRICITÉ EST LA MEILLEURE AUBAINE DE TOUT BUDGET!

Il vous suffira de prendre un crayon et un bout de papier pour constater que l'électricité est vraiment une aubaine exceptionnelle. Notez bien le salaire de Reddy Kilowatt sur votre prochaine facture d'électricité puis, divisez cette somme par le nombre de tâches qu'il accomplit pour vous ou, divisez-la par les quelque 20 à 30 appareils ménagers qui vous épargnent de la besogne, qui vous rendent la vie plus facile et plus agréable. Il en coûte si peu par tâche, n'est-ce pas? Dans la plupart des cas, un cent ou deux à l'heure, par jour ou même par mois comme c'est le cas pour une horloge électrique!

GATINEAU POWER COMPANY

Metropolitan Life Insurance Company
(COMPAGNIE À FORME MUTUELLE)

Direction Générale au Canada, 180 rue Wellington, Ottawa 4, Ontario

DISTRICT SAINT-JEROME
GERARD J. SABOURIN, gérant

299, rue St-Georges

Tél. GE. 8-1231

Pour vos

ANNONCES CLASSES

servez-vous de



distribué dans tous les foyers de Saint-Jérôme

TARIF: \$0.04 cents le mot, minimum \$0.75

Le texte des petites annonces classées doit parvenir à nos bureaux le plus tard le lundi midi

Réparation de machines à laver

Bon service et prix raisonnables. Machines de toutes marques. Moteurs hors-bord. Tondeuses à gaz. Nous allons chercher et livrons dans le plus court délai possible.

St. Jerome Outboard Marine 2156, Boul. Labelle Tél. G.E. 2-4880 Saint-Jérôme

A VENDRE Propriété située Côte John, à 1 mille de St-Jérôme, avec 2 arpents carrés de terrain, très beau site. \$5,900.00. S'adresser Tél. G.E. 8-5361.

Provincial Messenger Service

Jeunes gens demandés pour distribution de circulaires. S'adresser à 417, Ste-Paule

ON DEMANDE Prendrait pensionnaire, sur moyen, homme seulement. Bon confort dans famille canadienne. Lieu paisible. Prix raisonnable. S'adresser CAPITAL 4-9819.

MAISON A VENDRE Maison d'hiver et d'été, 4 pièces, \$30.00 par mois, à vendre ou à louer. Conditions faciles. S'adresser G.E. 8-5361.

A LOUER Logement 3 pièces, libre immédiatement, chauffé, eau chaude à l'année, entièrement meublé, triporteur et poêle électrique fournis, au prix de \$12.00 par semaine. S'adresser du lundi au vendredi à 61 rue Gascon, St-Jérôme.

Le fondateur de l'Harmonie



ler septembre 1960. On compte que les requérants, constructeurs et propriétaires, poursuivront activement les travaux une fois que la construction aura été commencée.

Les constructeurs et propriétaires qui veulent obtenir des prêts doivent prouver à la satisfaction de la SCHL qu'ils n'ont pas réussi à obtenir les fonds nécessaires de leurs prêteurs agréés, dans les districts métropolitains ou grands centres urbains, et d'un prêteur agréé dans le cas des maisons à être construites dans les centres moins étendus et les districts ruraux.

EN DIRECT...

(Suite de la page 3)

CHLP, CKAC et CKVL que Guy Godin a fait ses premières armes. A Radio-Canada il a fait partie de plusieurs radio-romans, dont Rue Principale, Vie de femmes, Jeanne dorée.

A Radio-Canada

La télévision, qu'il préfère au cinéma, l'a très bien servi. Guy Godin a participé à plusieurs émissions de la série En Première et il a été de nombreux téléthéâtres. Au Carrefour des mots, on se souvient de ses remarquables interprétations de mime et on le voit encore, cet été, à La Clé des champs. On l'a admiré dans la Boutique fantaisie, Sophie-magazine, l'île au trésor, les Plouffe et

La grande ambition de Guy Godin serait de se sentir assez riche, un jour, pour posséder son propre théâtre, y monter Hamlet ou les meilleures pièces d'Anouilh.

Philosophie, Guy Godin considère que la vie est merveilleuse et qu'il ne faut pas aller chercher trop loin ce qui est tout près de nous en fait de simplicité et de vérité!

Gabriel LANGLAIS

POTINS...

(Suite de la page 1)

Le gouvernement Lesage vient d'épurer cette liste de paye qui contenait, parmi des vingtaines d'autres, les noms suivants:

Camille Coté, ex-député de

l'Union Nationale du comté Ste-Marie, \$5,000;

Wilfrid Dufresne, député de Québec-est au fédéral, 1957, \$2,500;

Omer Langlois, ancien député conservateur, \$5,000;

Paul Dupuis, rédacteur du journal de Maurice Bellemare, \$2,000; Adolphe Tremblay, ancien gouverneur de la prison de Québec et l'un des orateurs de l'Union Nationale, \$2,500, etc., etc.

Pendant que ces gens étaient payés pour ne rien faire, les petits fonctionnaires recevaient des salaires de famine.

L'INDUSTRIE DU TOURISME

L'industrie du tourisme représente une source de revenus considérables pour la province de Québec, soit environ \$250 millions par année. Il semble probable que le gouvernement Lesage centralisera sous la juridiction d'un seul ministre toutes les activités touristiques de la Province.

Comme la concurrence des autres provinces dans ce domaine est très forte, il importe que le gouvernement de Québec rattrape le temps perdu. Signalons qu'il n'existe dans notre Province que trois parcs historiques: le Fort Chambly, le Fort Lennox et la Maison Sir Wilfrid Laurier.

Soulignons également que dans la seule province de l'Alberta il y a plus de 200 terrains de "camping" pour les touristes, alors qu'il n'existe rien dans notre Province. De grands efforts seront faits pour donner un nouvel essor à l'industrie touristique, tout en faisant ressortir nos caractères propres et tout ce qui peut nous identifier comme groupe ethnique.

INSUFFISANCE...

(Suite de la page 1)

voter à l'élection que concerne la pétition ci-annexée et que mon nom était inscrit sur la liste électorale pour le comté de Terrebonne qui a servi à cette élection;

2.- Que, dans la poursuite de la présente pétition, je n'agis pas collusionement avec le défendeur dans la présente cause, et que je poursuis pas la présente pétition en vue d'empêcher qu'une autre personne n'intente la présente pétition, ni en vue de retarder ou de faire échouer celle-ci, ou de procurer au défendeur quelque

COMPTABLE DEMANDE

Comptable d'expérience demandé. Age 25 à 35 ans. Pour un bureau de comptable public. Soumettre application par écrit, fournir références, salaire demandé. Toute application sera gardée confidentielle. S'adresser à:

BROSSEAU & DUSSAULT

Casier Postal 294 St-Jérôme

avantage, mais que je poursuis la présente pétition de bonne foi, dans l'intérêt du public, et dans le but de la faire décider au mérite, et avec toute la diligence possible.

ET J'AI SIGNÉ (signé) Laurent Coulombe Assermenté devant moi

à Saint-Jérôme, ce 15e jour d'août 1960 (signé) J. Paul Léonard Commissaire de la Cour Supérieure pour la Province de Québec. COPIE CONFORME (signé) Thinel et Fillet Procureur de la Pétitionnaire.

Commission Scolaire de Ste-Sophie de New-Glasgow Ste-Sophie de Lacorne, P.Q. Comté de Terrebonne

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis public est par le présent donné par moi soussigné, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de Sainte-Sophie de New-Glasgow, que des soumissions cachetées seront reçues à mon bureau à Sainte-Sophie, jusqu'à huit (8) heures du soir (heure avancée) lundi le 29 août 1960, pour les travaux d'améliorations à l'école de New-Glasgow, suivant le devis préparé par la Commission scolaire de Sainte-Sophie de New-Glasgow et qui pourrait être consulté à mon bureau.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté couvrant 10% du montant de la soumission.

Les Commissaires d'écoles ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Sainte-Sophie ce 20ième jour du mois d'août 1960.

John E. Carey, Secrétaire-Trésorier.

Dépôt des listes électorales municipales

AVIS IMPORTANT

Les électeurs municipaux sont priés de prendre avis que les listes électorales municipales, pour l'année 1960, sont maintenant déposées au bureau du soussigné, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance jusqu'au 2 septembre 1960.

IMPORTANT: Les personnes qui ont changé de domicile depuis le mois de mai dernier sont priées de bien vouloir en aviser le soussigné d'ici le 2 septembre, afin de faire les corrections qui s'imposent et s'éviter ainsi des ennuis le jour de la votation.

LE GREFFIER, Oct. Tessier.

Flash électronique "Hiland Strabonar". Une aubaine à \$35.00 (valeur \$90.00). S'adresser Tél. G.E. 8-1350.

A LOUER 4 pièces fraîchement peintes, bas, eau chaude, grande cour, 66 rue St-Georges. \$30.00 par mois, libre. Tél. G.E. 2-4537.

PROGRAMME...

(Suite de la page 6)

Jusqu'au 30 novembre 1960.

1. On acceptera les demandes de prêts directs de la part de constructeurs incapables d'obtenir des fonds de prêteurs agréés, à condition que le constructeur prouve de façon satisfaisante, en signant la formule "Demande d'achat d'une hypothèque, CM HC 69FR", que la maison pour laquelle le prêt sera consenti a été vendue d'avance à un acheteur authentique dont le revenu annuel brut ne dépasse pas \$7,000 dans le cas des familles comptant au plus deux enfants; des hausses de \$200 seront prévues pour les familles de trois, quatre et cinq enfants ou plus, jusqu'à concurrence d'un maximum de \$7,600.

2. On acceptera les demandes de prêts directs de la part de propriétaires particuliers incapables d'obtenir des fonds de prêteurs agréés, à condition que leur revenu annuel brut ne dépasse pas la limite \$7,000-\$7,600.

Les demandes de prêts de la part des constructeurs et des propriétaires particuliers seront immédiatement examinées par la SCHL, mais les engagements de prêt ne seront pas émis avant le



Le professeur JEAN-PAUL VINAY, directeur de la section de linguistique à la faculté des Lettres de l'université de Montréal, aime avec science Jeu de mots, une réalisation de JACQUES DANSEAU, présentée aux téléspectateurs du réseau français de RADIO-CANADA, tous les mercredis soirs de 7 h.45 à 8 heures.

MESDAMES - vous pourriez gagner de l'argent en employant votre temps libre à vendre des Produits AVON dans un territoire près de chez vous. Ecrivez à Mme L. Huneau 8123 Châteaubriand Montréal, P.Q.

LAVEUSE AUTOMATIQUE DERNIER MODELE RCA AIR-POOL à vendre au prix d'aubaine A été payée \$385.00 Vendrait \$275.00 Cause de déménagement S'adresser à Floriant St-Germain Capital 4-9819, Prévost

POSITION INTERESSANTE On demande un homme de bonne réputation et agressif pour la vente de maisons faisant partie d'un gros projet domiciliaire. Rémunération à discuter. S'adresser: L'AVENIR DU NORD C.P. 160, Dépt A, St-Jérôme

A LOUER Pour réceptions de mariages, réunions de clubs ou associations, salle moderne et spacieuse. Buffet froid ou repas chauds peuvent être servis sur demande. Edifice Commemoratif - Légion Canadienne 910, rue Deschambault - Saint-Jérôme Pour informations et visites de 7h. à 11h. p.m. Tél. G.E. 2-7247

Cartes Professionnelles

ADAM GREENSPOON REALTIES INC. 4950, Queen Mary Road Suite 230 Montréal

LEGAULT & LEGAULT AVOCATS ET PROCUREURS L. L. LEGAULT, C.R. (1906-1948) Fernand LEGAULT, C.R. Jean-Guy JOANNETTE, B.A., LL.B. Guy LEGAULT, B.A., LL.B. 10 ouest, rue St-Jacques, Montréal Québec - Tél. Victor 9-3866

VERMETTE & VERMETTE NOTAIRES 6669, rue St-Denis Montréal

JEAN-PAUL LEDUC, L.S.C., C.A., Comptable Agréé 325, 2ème Boulevard St-Jérôme Tél. G.E. 8-8454 97a, rue Turgeon Ste-Thérèse Tél. TA. 3-2467

Brosseau et Dussault Comptables - Vérificateurs Tél. G.E. 8-1201 336, rue Labelle - St-Jérôme (En dessous du Bell Telephone, bureau d'affaires) PAUL BROSSEAU, A.P.A., C.C.S. auditeur public accrédité ANDRÉ L. DUSSAULT, L.S.C., C.A., comptable agréé

CHARLES-H. CLICHE, B.A., B.L.L. AVOCAT ET PROCUREUR 11, rue Blainville Est Sainte-Thérèse

MURRAY & BOURASSA Ingénieurs Conseils et Arpenteurs Géomètres Arpentage - Structure - Génie municipal 274, rue Barrette SAINT-JEROME Tél. G.E. 8-5361

BUREAU ARMAND PARENT ARMAND PARENT, A.P.A., C.C.S. Rapports d'impôts sur le revenu, vérifications municipales et scolaires, service de comptabilité, placements 236, ave Parent Saint-Jérôme Tél. G.E. 2-9733



La vie a ses bons moments...



MOLSON La bière de chez nous



FANFARE DE SAINT-JÉRÔME

La première fanfare à St-Jérôme

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER

Le samedi, 23 juillet dernier, on annonçait à la Chambre des communes que le gouvernement a décidé non seulement de renouveler le Programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, mais aussi d'en élargir passablement le cadre l'hiver prochain.

Cette décision a été prise en considération des excellents résultats obtenus depuis deux ans et pour répondre aux demandes de provinces, municipalités et autres organismes. Le programme englobera les entreprises de travaux d'hiver approuvées par le gouvernement provincial et acceptées par le gouvernement fédéral. Il s'appliquera aux entreprises mises à exécution durant la période comprise entre le 1er décembre 1960 et le 30 avril 1961.

Programme de travaux d'hiver sensiblement élargi

Le programme sera élargi au cours de l'hiver prochain pour englober, outre les catégories de projets auxquelles s'applique déjà le paiement d'encouragement de 50 p. 100 du coût de la main d'oeuvre, la construction et les travaux majeurs de reconstruction, de modification ou de rénovation d'édifices municipaux, à l'exclusion des

écoles et des hôpitaux, à condition que les paiements fédéraux d'encouragement à l'égard des constructions nouvelles ne dépassent pas \$50,000 dans chacun des cas. Le programme sera également amplifié par l'addition de certaines entreprises antérieurement exclues, notamment l'éclairage des rues, les feux de circulation, les terrains municipaux de stationnement, les usines de traitement d'eau et d'égoûts, les stations de pompage et les châteaux d'eau.

Avantages de l'extension du programme

On espère que cette extension du programme facilitera la tâche des municipalités qui ont une réserve de travaux pouvant être mis à exécution durant les mois d'hiver, entre le 1er décembre 1960 et le 30 avril 1961. L'extension du programme de façon à y faire entrer les entreprises en question devrait fortement stimuler l'emploi d'hiver pour les ouvriers spécialisés du bâtiment qui ont toujours représenté une forte proportion des chômeurs saisonniers. Il en résultera en outre passablement de travail pour d'autres ouvriers des métiers connexes et des industries des services qui fournissent les matériaux à l'industrie de la cons-

Coopération de tous ceux qui participent au programme

Le gouvernement a remercié de leur coopération les gouvernements provinciaux et municipaux et les autres organismes qui ont largement contribué au succès du programme au cours des deux dernières années. On prévoit que le programme sera encore plus efficace qu'il ne l'a été depuis deux ans, grâce à l'extension de son cadre et à l'enthousiasme accru de la part de tous les intéressés.

Résultats de l'an dernier

Au cours de l'hiver dernier, 860 municipalités ont participé au programme, comparativement à 700 l'hiver précédent. On a estimé que plus de 51,000 hommes ont été employés sur place dans le cas de quelque 2,600 entreprises comportant près de 2 millions de jours-ouvriers de travail. On présume qu'au moins un nombre égal de jours-ouvriers de travail ont été assurés indirectement dans la fabrication et l'entretien des matériaux qui ont servi à ces entreprises. La contribution estimative du gouvernement fédéral au coût de ces entreprises, soit 50 p. 100 du

Historique de l'Harmonie de St-Jérôme

Fondée en 1849 par un jeune médecin natif de Sainte-Anne-des-Plaines, du nom de Jules-Edouard Prévost. La métropole des Laurentides n'était à cette époque qu'un village de cinq cents âmes fondée en 1834. Dix-neuf ans plus tard, soit en 1868, le curé Labelle, la figure dominante de l'histoire jérômiennaise devait par son énergie et sa puissance transformer Saint-Jérôme en future Reine du Nord.

Dès décembre 1849, un groupe de musiciens sous la direction du docteur Prévost, tenait des répétitions; un groupe de citoyens prêtait son concours. D'après les notes du docteur Prévost, ces fervents de la première heure furent MM. Melchior Prévost, André Bouchard-Lavallée, François Oulmet, Joseph Godon, Guillaume Nantel, Médard Grignon, Pierre-Auguste Labrie, Joseph Joannette, Alexandre Fournier, William Gauthier, Ludger-Edesse Côté et Léon Marand. Ainsi débuta l'Harmonie, appelée dans le temps la "bande" au docteur Prévost.

(à suivre)

coût direct de la main-d'oeuvre, a été de \$12,565,000.

Catégories d'entreprises présentement admissibles

1. La construction et les travaux majeurs d'amélioration de routes, rues, trottoirs, ponts et passages inférieurs, y compris l'éclairage des rues, les feux de circulation et les terrains municipaux de stationnement.
2. La construction et les travaux majeurs d'amélioration de services municipaux d'aqueduc, d'égoûts et de drainage.
3. La construction et le développe-

ment de parcs et de terrains de jeux municipaux, à l'exclusion des terrains de jeux d'écoles.

4. La construction et les travaux majeurs de reconstruction, de modification ou de rénovation d'édifices municipaux, à l'exclusion des écoles et des hôpitaux, à condition que les paiements fédéraux d'encouragement à l'égard des constructions nouvelles ne dépassent pas \$50,000 dans chacun des cas.

Conditions du programme

1. En vertu des conditions du programme, le gouvernement fédéral offre de défrayer la moitié du coût direct, à la municipalité ou à ses entrepreneurs ou sous-entrepreneurs, des salaires versés à l'égard d'entreprises acceptées de travaux d'hiver.
2. Pour les fins du programme d'encouragement, les entreprises de

travaux d'hiver consisteront en travaux qui normalement ne seraient pas mis à exécution au cours des mois d'hiver et qui ont pour objet d'accroître l'emploi.

3. La plupart des travailleurs employés en vertu de ce programme doivent être des chômeurs au moment où ils sont embauchés ou être des personnes qui seraient en chômage à défaut de projets spéciaux de travaux d'hiver en vertu du présent programme. Ainsi, les emplois créés profiteront à ceux qui en ont le plus besoin.

4. On devra donner la préférence aux entreprises qui assureront le plus grand nombre d'emplois et accorder la priorité aux travaux des régions où le chômage d'hiver est particulièrement intense.

5. Il incombera au gouvernement provincial d'assurer le versement

des taux courants de salaire et l'adoption d'un horaire de travail raisonnable dans le cas de ces entreprises de travaux d'hiver.

Au cours des deux derniers hivers, certaines provinces ont offert des paiements additionnels d'encouragement de l'emploi d'hiver, à l'égard d'entreprises mises à exécution par leurs municipalités.

Encouragement des travaux d'amélioration des habitations

Le ministre du Travail, M. Starr, a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement encouragera par tous les moyens possibles l'utilisation, au cours de l'hiver prochain, des prêts consentis, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, aux fins de l'amélioration des habitations.

Les banques à charte ont égale-

ment accepté de coopérer pleinement en accordant des prêts garantis par le gouvernement en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Revision de la politique du gouvernement en matière de prêts directs

L'hon. David J. Walker, annonce récemment un autre changement important dans la politique du gouvernement en matière de prêts directs. Ce changement pour objet d'intensifier la construction de logements au cours de l'hiver et d'accroître l'emploi d'hiver dans le domaine de la construction. La façon de procéder de la Société centrale d'hypothèques et de logement se trouvera modifiée à compter du 1er septembre (Suite à la page 5)

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas.

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
District de Terrebonne
Cour Supérieure,
No 30813.
TERREBONNE ENTERPRISES INC., corps légalement constitué, ayant son siège social en la cité de St-Jérôme, district de Terrebonne, demanderesse vs UBALD LAURIN, domicilié à Piedmont, district de Terrebonne, et ayant élu domicile au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure, district de Terrebonne, défendeur et S. B. FREED, en sa qualité de syndic, dudit Ubalde Laurin en faillite, des cité et district de Montréal, mis-en-cause.

Avais de vente
Les immeubles ci-après désignés et en la possession du défendeur;

1) Un emplacement situé à Piedmont, comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-huit (No 38) des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Sauveur des Monts; contenant soixante-treize pieds (73') de largeur sur soixante-sept pieds (67') de profondeur, formant en superficie quatre mille huit cent quatre-vingt-douze pieds mesure anglaise et plus ou moins. Avec tout ce que dessus érigé.

2) Un morceau de terrain situé à Piedmont, comté de Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quarante-et-un (P. No. 41) des susdits plan et livre de renvoi. Avec tout ce que dessus construit.

Mesurant ledit morceau de terrain cent soixante-six pieds (166') de largeur sur cent dix-huit pieds (118') de profondeur plus ou moins mesure anglaise.

Ledit morceau de terrain étant borné comme suit; vers le sud-ouest au lot No 40, par l'emplacement de la maison d'école (P. No. 39 et 41) et partie par l'emplacement ci-dessus en premier lieu désigné et étant le lot No 35 en arrière vers le nord au reste dudit lot No 41 appartenant à Dame Vve Dumont Charbonneau, d'un côté vers le nord-ouest au lot B 37 appartenant à Bernard Landreville et de l'autre côté vers le sud-est à une autre partie du même lot No 41 appartenant à Hervé Beaulne.

Moins et à distraire de cette partie de lot No 41, une autre partie vendue par Denis Trotter dit St-Denis à Dame Irène Philip, épouse de Sawson Rooney par acte reçu devant Me Raoul Lupien notaire le trente mai mil neuf cent cinquante-huit, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne sous le No 226,054.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse, de St-Sauveur des Monts, JEUDI, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1960 à DEUX heures de l'après-midi.

Geo. Auclair,
Le Shérif,
Bureau du Shérif,
Saint-Jérôme, le 27 juillet 1960. 54673-32-2

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

TERREBONNE

Canada — Province of Quebec
District of Terrebonne
Superior Court,
No 30813.
TERREBONNE ENTERPRISES INC., a body legally incorporated having its head office in the city of Saint-Jérôme, district of Terrebonne, plaintiff, vs UBALD LAURIN, domiciled at the office of the Prothonotary of the Superior Court, district of Terrebonne, defendant, and S. B. FREED, in his quality of trustee of the said Ubalde Laurin in bankruptcy, of the city and district of Montreal, mis-en-cause.

Notice of sale
The immovables hereinafter designated and in possession of the defendant;

1) An emplacement situated at Piedmont, county of Terrebonne, known and designated as being lot number thirty-eight (No. 38) on the official plan and in the book of reference for the parish of St. Sauveur des Monts; containing seventy-three feet (73') in width by sixty-seven feet (67') in depth, forming an area four thousand eight hundred and ninety-two feet English measure and more or less with there is thereon erected.

2) A piece of land situated at Piedmont, county of Terrebonne, known and designated as forming part of lot number forty-one (P. No. 41) on the above said plans and book of reference. With all there is thereon erected.

The said piece of land measuring one hundred and sixty-six feet (166') in width by one hundred and eighteen feet (118') in depth more or less, English measure.

The said piece of land being bounded as follows: on the southwest by lot No. 40, by the emplacement of the school house (Pt. No. 39 and 41) and partly by the emplacement designated above in the first place and being lot No. 35, in rear, on the North, by the remainder of the said lot No. 41 belonging to Dame widow Dumont Charbonneau, on one side on the northwest, by lot No. 37, belonging to Bernard Landreville, and on the other side on the southeast, by another part of the same lot No. 41 belonging to Hervé Beaulne.

Less and to withdraw from this Part of lot No. 41, another part sold by Denis Trotter, said St. Denis, to Dame Irène Philip, wife of Sawson Rooney by deed received before Me Raoul Lupien, notary, on May thirtieth, one thousand nine hundred and fifty-eight, registered at the Registry Office of Terrebonne under No. 226054.

To be sold at the church door of the parish of St. Sauveur des Monts, THURSDAY, the EIGHT day of SEPTEMBER, 1960, at TWO o'clock in the afternoon.

Geo. Auclair,
Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 27, 1960 54673-32-2



Exposition de Ste-Scholastique

30-31 AOUT 1er SEPTEMBRE

EXHIBITS DE TOUTES SORTES, AGRICOLES, INDUSTRIELS ET COMMERCIALS

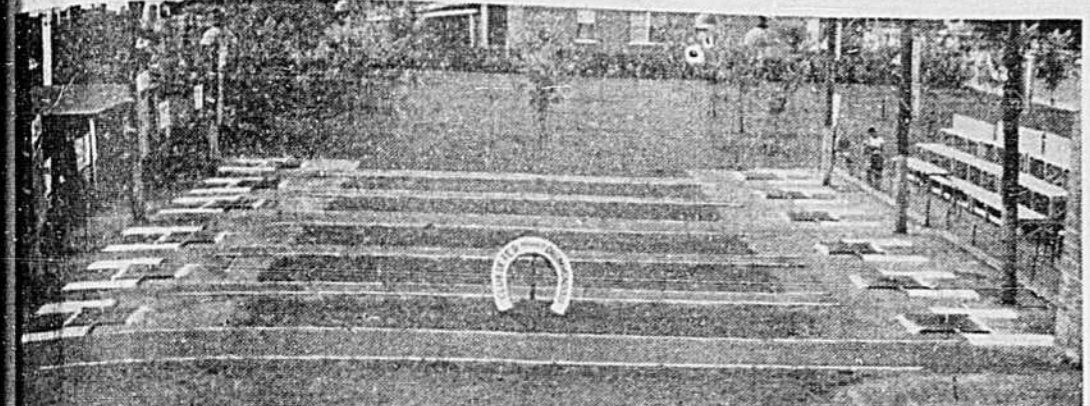
COURSES MARDI ET MERCREDI

Avec la contribution gratuite des écuries

Miron & Frères de St-Augustin

Organisée par la Société d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes

Attractions très variées
Midway Beauce Carnaval
Concours hippique et danse jeudi après-midi et en soirée



CLUB DE FER DE DRUMMONDVILLE: Cette photo nous montre le magnifique terrain, où se déroulent les 10 et 11 septembre prochains, les rencontres du grand tournoi provincial de Fer à Cheval, à Drummondville. Ce grand événement sera sous le patronage de la brasserie Moisson. Ce terrain qui fait l'orgueil de tout Drummondville, est de l'avis de plusieurs, le plus beau et le mieux organisé de la province. Il est à noter que les distances réglementaires de 40 pieds entre chaque poteau sont observées. Un très grand nombre de concurrents sont attendus à ce tournoi, le premier du genre à Drummondville.



AU SERVICE DE VOTRE BONHEUR
UN LIVRE DE RECETTES CULINAIRES CONTIENT UNE FORMULE DE BONHEUR

par le Dr. Adrien Plouffe
Pardonnez-moi, mais un moment de lecture vous arrête tout de suite. Vous avez l'habitude de vous précipiter aux grands mangeurs et aujourd'hui vous prétendez que des recettes culinaires contiennent une formule de bonheur!
Exactement et il n'y a aucune contradiction entre mes propos sur l'alimentation et l'art de bien manger. Il y a tout un monde à manger infiniment trop et

tient son mari à la maison. Un cordon bleu procure en conséquence une joie saine et bienfaitrice à son seigneur et maître et à ses enfants. Et un as en gastronomie, le Dr. Edouard de Pomiane, a écrit: "Bien manger veut dire manger sainement en même temps qu'agréablement". Voilà des paroles marquées au coin du gros bon sens. Un plat bien cuisiné et bien présenté est une délectation pour les yeux et pour le palais. Et les femmes intelligentes le savent et celles qui ne le savent pas doivent le comprendre. Mais il arrive qu'un plat est si bon qu'on est tenté d'en abuser. Un abus léger, passe encore, mais ce qui est malfaisant pour la santé, c'est de manger trop à chaque repas. Il faut savoir garder le sens de la mesure et être raisonnable à table, même si le plat bien appâté est d'une saveur exquise.
Mesdames, vous vous plaignez du fait que votre mari ne rentre pas pour manger à la maison. Faites en sorte de lui préparer avec amour les plats qu'il aime, inventez-en de nouveaux et, à la longue il prendra l'excellente habitude de rentrer, chaque midi, à la maison.
Ce qui m'a inspiré l'article d'aujourd'hui, c'est que j'ai devant moi "Le Gourmet canadien", un livre de recettes culinaires bilingue que j'ai rapporté de Kingston, Ontario, où avait lieu récemment le congrès de la Société royale du Canada. Ce livre a été conçu et rédigé par des Canadiens français et des Canadiennes françaises. Et c'est un de mes confrères à la S.R. qui l'a préfacé. Voici ce qu'il écrit entre autres: "Ce qu'il y a de plus délectable encore, ce sont les mets simples de la cuisine familiale. Nos mères et nos épouses y mettent autant de raffinement que dans leur toilette. Elles ont un goût inné de la création culinaire. Pour elles, les plaisirs de la table constituent un moyen assuré de rendre la famille heureuse". Il a bigrement raison le Colonel Léopold Lamontagne, président du club Champlain de Kingston.
Ajoutons que "Le gourmet canadien" est vendu deux dollars au profit de construction de l'église Saint-François d'Assise de Kingston et de sa salle paroissiale.
Donc en écrivant au curé Henri Pilon, vous ferez une bonne oeuvre et pour la modique somme de deux dollars, vous procurerez à votre mari et à toute la maisonnée une somme imposante, merveilleuse et

Senior Dare Devils

MEILLEUR SPECTACLE JAMAIS PRESENTE DANS LA PROVINCE
BOUVRETTE SPEEDWAY ST-JEROME
DIMANCHE 11 SEPTEMBRE - 2.00 P.M. ADMISSION ENFANT - 50 50

ROULEZ AVEC SECURITE EN VACANCES

Venez voir votre dépositaire **DOMINION-ROYAL** pour vos changements de pneus

750x14 - 4 plis Safeway Tubeless	\$20.58
750x14 - 4 plis Safeway tubeless-blanc	\$24.70
670x15 - 4 plis Guard Nylon	\$12.95
670x15 - 4 plis Guard - blanc	\$15.65
670x15 - 4 plis Endurance	\$10.88

Les prix ci-haut mentionnés comprennent votre pneu récupérable en échange. Le posage des pneus est inclus dans le prix.

Procurez-vous ce pneu aujourd'hui même chez:

DOMINION ROYAL TIRES **Cloutier**

Tél.: GE 8-1275
820 BOUL. DES LAURENTIDES
ST-ANTOINE DES LAURENTIDES

QUAND LES FEMMES PARTAIENT POUR LA CROISADE...
par Georges HENDRIX

Cette image de la faible femme désemparée au moindre revers de fortune, — des événements récents viennent de le prouver, — est bien démodée. Il ne se passe guère de jours, au contraire, où la mère l'épouse, la jeune fille ne trouvent l'occasion de faire preuve d'une force de caractère qui les égale au sexe fort...

Mais ce serait une erreur de croire qu'il s'agit là d'une attitude nouvelle commandée par la vie moderne. Déjà, au temps des Croisades, nos compagnes surent faire preuve d'une fermeté de caractère qu'il faut saluer avec admiration. Du chapitre consacré aux femmes dans le précieux ouvrage que Mme Regine Pernoud vient de consacrer aux Croisés (Hachette, éd.) — et qui remet bien des choses au point, — contentons-nous pour illustrer notre propos, entre cent de tirer quelques exemples...

Commençons par enlever une illusion à ceux qui chercheraient à musée de Cluny la fameuse "Ceinture de chasteté" que certaines châtelaines avaient dû porter pendant l'absence de leur époux et maître, parti pour la Croisade: elle n'existe que dans l'imaginaire de certains conteurs croustilleux.

Godfrey de Bouillon part seul son frère Bauduin, par contre, est accompagné de sa femme, Godverde Tosny, Anglaise de naissance et tous deux servirent d'otages et Hongrie, lorsque le roi Coloman exigera pour prévenir les désordres éventuels, au passage de troupes se rendant en Palestine.

Voici maintenant la femme forte. C'est à Damiette que Marguerite de Provence apprend que Louis IX, son époux, — saint Louis, — vient d'être fait prisonnier et que la ville même est menacée. Elle appelle alors près d'elle son vif chevalier, s'agenouille devant lui et lui demande une grâce, qu'Joinville nous rapporte en ces termes:

— Je vous demande sur la foi que vous m'avez engagée, que si les Sarrasins entrent dans la ville, vous me coupez la tête avant qu'ils me prennent.

— Soyez certaine que je le ferai, répond le chevalier, car je l'avais déjà bien pensé, que je vous occirais avant qu'ils nous eussent pris.

"Mais ce n'est pas tout, ajoute l'auteur des Croisés. A peine avait-elle mis son enfant au monde qu'elle apprit que les marchands français se faisaient de bonheur.

Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion d'aider à la construction d'une maison de Dieu et à la construction de son bonheur familial.

Mais encore une fois, sachons ne pas abuser des délices de la table. Ainsi soit-il!

Adrien PLOUFFE

ROBIN HOOD PROGRESSE
Depuis de nombreuses années, la compagnie Robin Hood manufacture une ligne complète de moulées équilibrées pour volailles et bestiaux. La distribution se faisait principalement dans le Québec et les provinces de l'Atlantique et l'acquisition du moulin de Milton permettra à la compagnie Robin Hood de distribuer ses produits "Supersweet" en Ontario. Le changement officiel se fera le 15 août et les affaires au moulin de Milton se continueront sans interruption.

La compagnie Robin Hood a l'intention d'agrandir les locaux et de moderniser l'équipement actuel afin de donner la meilleure qualité et le meilleur service possible dans une industrie qui exige des améliorations et des changements continuels.

La compagnie Milton Milling Company Limited, qui vend des moulées pour les animaux et les volailles sous la marque de commerce "Starlight", est en affaires depuis 1818 alors que la famille Martin construisait son premier moulin à Milton. Le moulin est opéré par la famille Martin depuis 142 ans et le Dr. C.A. Martin, petit-fils du fondateur, agit comme conseiller à la compagnie Robin Hood.

Robin Hood est établie au Canada depuis plus de 50 ans et a constamment étendu ses opérations pour marcher de pair avec l'économie toujours grandissante de notre pays.

L'accueil enthousiaste du public aux produits Robin Hood, tels que la farine tout-usage Robin Hood, le gruau, les mélanges à gâteau et à pâtisserie et les breuvages en poudre, a exigé des innovations et des développements continuels.

De plus en plus de gens savent se la couler douce

Remarquez, partout dans les hôtels et les tavernes, combien de plus en plus on adopte O'Keefe. Une seule gorgée vous fera comprendre la raison de sa popularité. C'est la bière à son meilleur: douce et rafraîchissante.

La bière O'Keefe est spécialement brassée avec du houblon sans graines, afin de retenir cette douceur naturelle si agréable au goût.

Comme ces connaisseurs, adoptez O'Keefe et voyez comme il fait bon "se la couler douce".

Buvez O'Keefe... la bière Douce

ÉLÉGANCE

CONFORT

COMMODITÉ

Ces points de supériorité...
VOUS LES RETROUVEZ DANS CHAQUE PONTIAC

- sa silhouette a reçu l'approbation de ses propriétaires, des spécialistes et du grand public. Vous vous joindrez à eux lorsque vous conduirez la Pontiac... la voiture la plus fringante de l'année!
- un mot qui fait corps avec celui de Pontiac. Sa suspension toute à ressorts à boudin, sa direction à circuit de billes, ses sièges rembourrés d'épaisse mousse, tout concourt à faire de la Pontiac la plus confortable de toutes.
- on la retrouve dans une foule de petits accessoires comme les pare-soleil jumelés, l'allume-cigarettes, les déflecteurs actionnés par manivelle, tous en équipement standard dans chaque Pontiac.

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Pontiac

Voyez votre concessionnaire Pontiac

LORRAIN AUTOMOBILE LTEE
813, rue St-Georges SAINT-JEROME GE. 8-3551

POUR VOS TRAVAUX DE PEINTURE APPELEZ VINCENT BERTRAND
Vendeur autorisé Peinture Nationale
415, rue Quimet — Tél. GE. 2-7414 — St-Jérôme

J'ai installé une **CHEMINÉE SELKIRK** parce qu'elle est FAITE A L'USINE!

J'ai vérifié la cheminée Selkirk avec mon fournisseur local de matériaux de construction. Il a suffi de quelques minutes pour préparer toute ma commande. La cheminée m'est arrivée dans des emballages faciles à manipuler, avec toutes les directives voulues; il m'a fallu seulement 2 heures pour l'installer.

"Je sais désormais ce que signifie FAITE A L'USINE — le fabricant fournit tout — chaperon, capuchon de nettoyage, supports, parapluie, et la célèbre cheminée même à triple paroi.

"Suivez mon conseil — renseignez-vous sur la Selkirk."

VOYEZ VOTRE FOURNISSEUR LOCAL DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
ou écrivez à **SELKIRK METAL PRODUCTS LTD.**
625 WALL ST., WINNIPEG 10, MAN. NORTH AUGUSTA RD., BROCKVILLE, ONT.

Vendeur autorisé **STE. SOPHIE LUMBER Co. Ltd.**
Tél. GE. 2-4013 Ste-Sophie, Qué.

REGARDS SUR NOTRE VIE POLITIQUE

Chronique hebdomadaire par Denis Vincent

M. JEAN LESAGE ET LE PATRONAGE

Invité lundi soir dernier au programme "Tribune Libre" à la télévision canadienne, le premier ministre du Québec a défendu la politique qu'il entend instaurer dans le domaine du patronage. On sait que les journaux demeurés fidèles à l'Union des scandales ont fait des gorges chaudes au sujet de la décision des chefs libéraux de libérer l'administration de la province de la dictature des patrons. Dorénavant les fonctionnaires de cette province ne recevront que des ministres qui seront responsables de leur administration devant les représentants du peuple comme le veut la démocratie.

De tous les articles écrits sur le patronage jusqu'ici par les divers journaux de la province, un nous semble plus spécialement digne de mention. Il s'agit d'un éditorial de M. Jules Lamarche et paru dans le quotidien "Le Progrès du Saguenay" en date du 11 août 1960. Le journaliste définit tout d'abord le patronage politique: "On pourrait le définir: l'octroi d'emplois, de permis, de contrats, etc., à des personnes ou à des entreprises, non pas, d'abord, en fonction de leurs qualifications, du bien public ou de prix plus avantageux, mais pour des motifs politiques avant toute autre considération. La justice exige qu'emplois, permis et contrats soient accordés au mérite et en vue du bien commun d'abord; le patronage, lui, récompense un service politique rendu, favorise les gens du parti, sans se soucier du mérite ni du bien commun".

Reprenons maintenant tout à la fois les éléments de cette définition et les réponses que M. Lesage a faites aux journalistes chargés de l'interroger à l'émission "Tribune Libre".

L'octroi des contrats doit se faire après soumissions publiques. Les soumissions pour des travaux importants sont ouvertes à tous. Parfois les contrats pour des sommes moins importantes ne seront ouverts qu'aux contracteurs d'une région déterminée. Jusqu'ici, par une critique valable n'a été faite sur cette politique du gouvernement et tous les ministres semblent se conformer à la politique établie. La règle qui prévaut semble donc être jusqu'ici celle des prix les plus avantageux dans l'octroi des contrats.

L'octroi des licences doit se faire après audiences publiques, par les organismes gouvernementaux qui ont la responsabilité de l'émission de telles licences. La position du chef libéral est claire sur ce point. De plus, les lettres de députés ou d'organismes libéraux ne doivent pas être prises en considération par les membres de ces organismes gouvernementaux. L'auteur de l'éditorial cité plus haut, écrit dans ses remarques "La même question peut se poser concernant les changements dans les permis octroyés par la Commission des Liqueurs. S'il ne se pratique pas un peu de patronage dans ce domaine, que faudrait-il faire pour qu'il y en ait? M. Lamarche semble donc prétendre que dans l'attribution des licences de la Commission des Liqueurs, il y a eu des cas de patronage. Ces cas doivent être dénoncés parce qu'ils ne sont pas conformes à la politique définie par le premier ministre lui-même. C'est du moins notre avis.

Pour ce qui est de l'octroi d'emplois, la situation est beaucoup moins claire. Les prises de positions des chefs libéraux sur cette question sont les suivantes. Les emplois relevant de la Commission du Service Civil seront accordés aux plus méritants suivant les normes fixées par les membres de cette Commission. Toutefois, certains emplois ne relèvent pas de la Commission du Service Civil, mais bien du cabinet lui-même. Qu'on ne s'étonne donc pas dans certains milieux que ces nominations aient un caractère politique. Personne ne s'est scandalisé d'apprendre la nomination par le gouvernement fédéral de M. Onésime Gagnon au poste de lieutenant-gouverneur, non plus que celle de M. Roger Duhamel comme Imprimeur de la Reine. De même les juges sont souvent nommés à Ottawa et à Québec, à cause ou malgré le fait qu'ils aient fait de la politique active dans leur vie.

M. Lesage veut séparer définitivement l'administration de la politique. Les seuls intermédiaires entre ces deux choses demeurant les ministres. Nous pouvons donc prétendre que c'est une politique saine. D'autre part, les chefs libéraux ne tomberont pas dans l'angélisme. Et on continuera de nommer à des postes importants des types comme M. René Tremblay, malgré le fait que ce dernier ait déjà été secrétaire de la Fédération libérale du Québec. Nous reviendrons sur ce sujet qui continue à être d'actualité.

LES SORCIÈRES DE SALEM

Nous avons vu ce film tiré d'une pièce d'Arthur Miller pour une deuxième fois et nous avons songé à un article paru la semaine dernière dans un hebdomadaire local.

Qui donc a écrit: "Actuellement, dans la province, comme dans le nord-ouest québécois, nous voyons les fonctionnaires-politiciens et les employés civils-cabaleurs de l'Union nationale qui sont toujours en place et qui relèvent le nez. Nous demandons que ces gens soient mis à la porte et remplacés par des personnes qualifiées qui ont combattu pour un changement de gouvernement à Québec. Cela, c'est la simple justice".

D'autre part, qui fabrique des listes de pères de famille nombreuses, ayant six, seize ou encore plus d'enfants qui sont congédiés par le gouvernement sans nous dire qu'il s'agissait de politiciennes et de cabaleurs de l'Union nationale?

Dans l'un et l'autre cas, nous sommes en face de la même sorte de petits politiciens. La règle est la même: "Ote-toi, que je m'y mette". Nos ministres sont actuellement au travail. Dès qu'on découvre un employé du gouvernement qui était payé par la province mais qui, de fait, utilisait ses talents au bénéfice de l'Union nationale, on le congédie "après enquête faite par la Commission du Service Civil". Nous croyons que c'est la seule façon de faire régner la simple justice que réclame le journaliste revenu de vacances.

Qu'on sacrifie le patronage en appelant à la rescousse Jésus Napoléon Bonaparte, Hitler, Staline, Sala ar, Franco ou Fidel Castro, cela est peut-être une preuve de culture, mais ce n'est certainement pas une preuve de jugement. Qu'on affirme que M. Jean D'Apeait été vaincu comme maire de Montréal, parce qu'il se croyait le nombre du monde, qu'on parle de virement entre les élections municipales de 1954 et de 1957, cela est une preuve d'ignorance crasse. Dans l'une et l'autre élection, M. Drapeau a en effet obtenu à peu de chose près le même pourcentage de voix.

Mais quand le monsieur de la bonne ville de Rouyn parle de M. Lapalme qu'il traite de théoricien-poète, il redonne grossier à sa manière habituelle. Nous n'avons jamais cru que le fait pour M. Lapalme d'avoir perdu deux élections générales soit une preuve en soi que M. Lapalme avait tort. C'est plus certainement la preuve que les gens ont été sérieux en 1952 et en 1960, parce que dans les trois cas, le Parti Libéral a défendu sensiblement les mêmes idées devant l'électorat.

S'il faut être plus clair, nous reviendrons sur le sujet. Le Parti Libéral jusqu'ici n'a pas songé à créer une Gestapo, et d'une façon ou d'une autre, nous n'abaisserons pas M. Lapalme en prétendant qu'il nous le préférons au bouffon ci-haut mentionné.

LE RIDICULE DE L'UNION NATIONALE

On se rappelle des mots de la chanson: "Duplessis un beau matin est appelé au téléphone. C'est par un monsieur Lorrain qui vient y en apprendre une bonne. C'est que le pont qui porte son nom est tombé dans le Saint-Maurice. Duplessis alors répond: "Ça doit être les communistes."

Le chef a parlé. A cent milles de distance, il avait détecté le complot communiste qu'il appelait sur sa tête depuis tant d'années. Ce n'est pas à l'honneur des ministres et des députés de l'Union nationale de ne pas avoir à l'époque rectifié l'esprit obnubilé de leur chef. Mais là où la situation devient stupéfiante, c'est quand on engage cinq hommes pour surveiller nuit et jour un pont Duplessis reconstruit pour ne pas que les méchants communistes recommencent. Ce qui est grave, c'est que cette stupidité ait coûté plus de \$70,000 à la province. C'est ce qu'on appelle faire prendre aux gens des vessies pour des lanternes. Malheureusement, les gens de l'Union nationale n'ont pas prouvé qu'ils étaient des lanternes dans cette affaire.



Le plus petit des téléphones de la Compagnie Bell, le "Princesse", débute dans le monde en une gamme de tons pastels: blanc, beige, rose, bleu et turquoise. Il a deux pouces de moins en hauteur et cinq pouces de moins en profondeur que l'appareil du type courant. En outre, le cadran du Princesse est muni d'une veilleuse dont la lueur s'avive au décrochement du récepteur. De gauche à droite: Mlle Délice Lecours, Mme Mary Jones, Mlle Bernice Daigle et Mme Sylvia Carpen, employées de la Compagnie Bell pour le secteur, admirent l'appareil.

L'ASSURANCE...

(Suite de la page 4)
R.— Il existe rarement d'authentiques rapports d'employeur à employé. Bien que nous n'ayons pas assez de renseignements pour vous donner une réponse précise à ce sujet, je ne doute pas que le bureau local ait fait une enquête minutieuse avant de rendre sa décision.

Q.— Je me suis blessé en travaillant et pendant un mois j'ai touché des argent en réparation de cet accident de travail. Ai-je droit à des contributions d'assurance-chômage à l'égard de cette période?

R.— Non. Les indemnités en réparation d'accidents de travail ne constituent pas une rémunération pour des services rendus à un employeur. Ces argent ne sont donc pas des gains aux fins des contributions d'assurance-chômage.

Q.— Y a-t-il à la Commission d'assurance-chômage un service spécialement chargé d'enquêter sur les pratiques frauduleuses ou chaque bureau local est-il appelé à faire ce travail?

R.— Dans tout bureau local, le personnel se tient toujours en éveil au cas où il y aurait fraude et il lui arrive souvent de découvrir des irrégularités. De plus, la Commission confie à un service spécial connu sous le nom de direction de l'exécution de la Loi, la tâche d'enquêter au sujet des réclamants ainsi que de déceler les manoeuvres frauduleuses.

Q.— Comment un réclamant peut-il s'éviter des ennuis lorsqu'il formule une demande de presta-

tions?

R.— On remet à chaque réclamant une plaquette intitulée "Convocation et Renseignements pour les réclamants" lorsqu'il dépose sa demande de prestations. S'il obéit à la lettre aux directives qui lui sont ainsi données, il ne court aucun danger d'avoir des ennuis avec la direction de l'exécution de la Loi de la CAC.

Q.— Je suis conducteur de camion et j'aimerais savoir pourquoi quelquefois on conduit son propre camion, ne peut acquiescer des timbres d'assurance-chômage qui lui donneraient droit à des prestations s'il venait à chômer pendant deux ou trois mois. Les pêcheurs achètent des timbres et touchent des prestations.

R.— Ceux qui conduisent leurs propres camions sont exemptés de l'assurance-chômage en vertu d'une disposition bien précise des Règlements. Il est pratiquement impossible de distinguer entre celui qui est entrepreneur indépendant. En outre, leurs gains réels et leurs périodes d'emploi et de chômage ne peuvent être établis avec assez d'exactitude.

Q.— J'ai coupé du bois l'hiver dernier pour un cultivateur et, de comme peintre encore pour la même personne. Puis-je exiger puis le printemps, je travaille qu'il m'achète des timbres d'assurance-chômage pour ces deux emplois?

R.— Faute de détails précis quant à l'arrangement que vous avez pris avec le cultivateur en question, il nous est impossible de vous dire si vous avez ou non droit à des timbres d'assurance-chômage. Habituellement, une personne qui s'adonne à un tel genre d'activité n'est pas assurable. Si vous voulez une décision précise à cet égard, je vous recommande de consulter votre bureau local de la Commission d'assurance-chômage.

Cours de dressage de chiens

Comment le 12 sept.

Demandez prospectus

Entraîneur professionnel
Pour informations
2, Gagnon St-Jérôme
Tél. GE. 8-1132
24-31-7

ENCOURAGEZ nos ANNONCEURS

Dow

FAIT RESSORTIR TOUTES LES QUALITÉS DE LA BIÈRE...

GARANTIE CLIMATISÉE

par son **MULTI-MÉLANGE parfait**

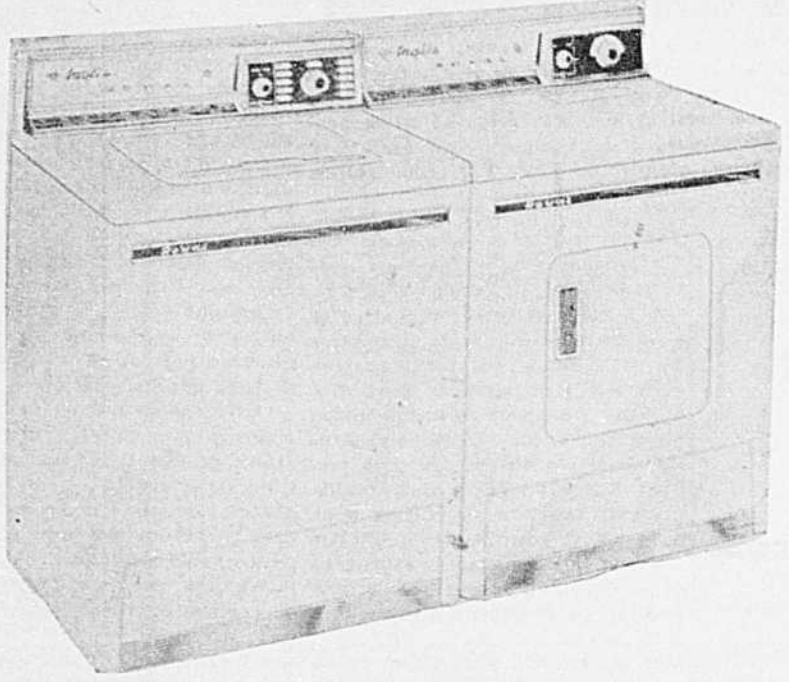
SEULE DOW EST CLIMATISÉE

Nous certifions que la bière DOW est "CLIMATISÉE" selon un procédé exclusif durant toutes les étapes de sa fabrication. Ce procédé est soumis à une vérification constante assurée ainsi à la lettre DOW une qualité uniforme.

Dr. R. H. Wallace
Directeur du contrôle de la qualité

Inglis AU PLUS BAS PRIX DE LA RÉGION

où l'on exige ce qu'il y a de mieux Pour les demeures



ensemble "ROYAL"

DANS LA LESSIVEUSE: Lampe Sani-Sun donnant au linge la bonne odeur du linge séché au soleil. Remplissage automatique quelle que soit la pression. Grande capacité de 10 lbs qui diminue le nombre de cuvées. Dessus entièrement éclairé.

DANS LA SECHEUSE: Tambour ultra-lisse qui n'accroche ni ne déchire le linge. Grande capacité de 20 lbs de linge mouillé. Le linge sort de la machine plus moelleux et plus doux sans duvet. Séchage plus rapide; on fait sécher une cuvée pendant qu'on en lave une autre.

TERMES FACILES

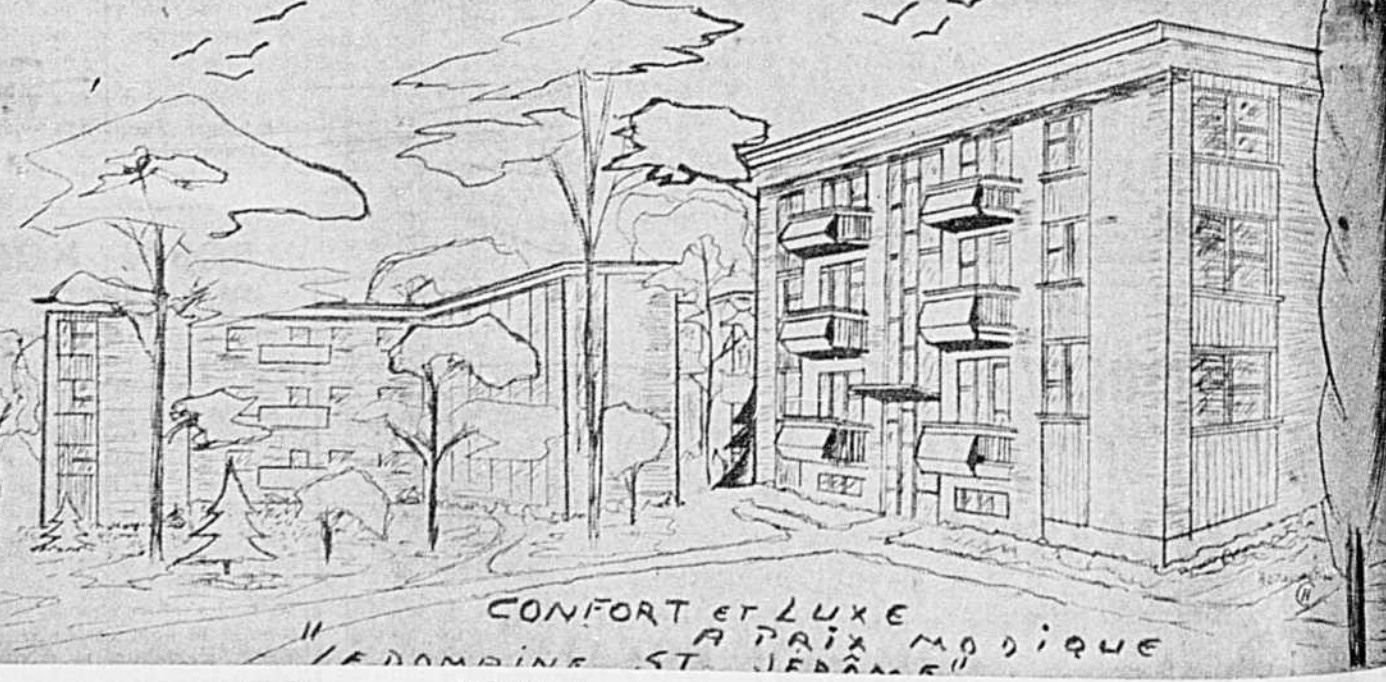
CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES "GLASSTEEL"



Ameublements Blondin Enrg.

314 rue LABELLE ST-JEROME Tél.: GE. 8-5318

Choisissez-vous un logis au **DOMAINE ST-JÉRÔME**



Bld Lajeunesse TEL.: GE. 8-2802

Ouvert tous les jours de 11 a.m. à 10 p.m.

Maximum de confort aux plus bas prix...

LOGIS CHAUFFES avec POELE et REFRIGERATEUR

Piscine pour adultes
Pataugeuse pour enfants
Tennis...
Service d'autobus à la porte toutes les 15 minutes

OCCUPATION IMMEDIATE ou le 1er MAI

3 1/2 Pièces dont 1 chambre à coucher	\$60.50
4 1/2 Pièces dont 2 chambres à coucher	\$67.50
5 1/2 Pièces dont 3 chambres à coucher	\$74.50

- Ample stationnement gratuit pour la visite.
- Réfrigérateur et poêle compris dans le loyer.
- A proximité de Centre d'Achats.
- Service de conciergerie.
- Ample espace pour entreposage individuel.
- Fenêtres et moustiquaires modernes en aluminium.
- Salles de bain en tuile céramique.
- Incinérateur à chaque sortie.
- Dessus d'armoire en armoire et parquet de cuisine en tuile de caoutchouc.
- Ecoles et église tout près.
- Balcons individuels.

